© THE QUEEN'S PRINTER FOR ONTARIO
1999

REPRODUCED WITH PERMISSION

L'IMPRIMEUR DE LA REINE POUR L'ONTARIO
1999

REPRODUIT AVEC PERMISSION

Micromedia
ProQuest

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel: (416) 362-5211
Toll free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161

MINISTER'S ADVISORY COUNCIL ON SPECIAL EDUCATION

ANNUAL REPORT TO THE MINISTER

FOR THE YEAR 1998/99

SUBMITTED August 1999

102-06179/

MINISTER'S ADVISORY COUNCIL ON SPECIAL EDUCATION

August 10, 1999

Honourable Janet Ecker
Minister
Ministry of Education
900 Bay Street
22nd Floor, Mowat Block
Toronto, Ontario
M7A 1L2

Re: Annual report of the Minister's Advisory Council on Special Education

Dear Minister Ecker:

It is with great pleasure that I submit to you this report on the activities of your Advisory Council on Special Education during the fiscal year 1998/99.

The year 1998/99 has been a significant year for education in Ontario, and during this year, Council has been very active on behalf of Ontario's exceptional students. The attached report includes a message to you documenting some of Council's principal observations and recommendations, and also includes a detailed description of the activities of your Council during 1998/99.

I look forward to meeting with you to discuss the issues raised by Council and summarized in this report. I also would like to extend an invitation to you to attend the next Council's meeting which is scheduled for Thursday, October 21, 1999.

On behalf of all Council members, I would like to thank you for your attention and support to the needs of exceptional students.

Yours sincerely,

Lynn Ziraldo
Chair

c/o Lynn Ziraldo, 9 ElstonCourt, Richmond Hill, ON L4C 8A6
(905) 884-7933 Fax: (905) 770-9377

CONTENTS

	Letter of Transmittal
Part 1:	Council's Message to the Minister
Part 2.	Activities of the Council in 1998/99
Part 3.	1889/99 Resolutions of the Council
Appendix 1.	Mandate and Structure of the Council
Appendix 2.	Members of the Council for 1998/99
Appendix 3.	Minister's Advisory Council on Special Education: Subcommittees

PART 1: COUNCIL'S MESSAGE TO THE MINISTER

August 10, 1999

Dear Minister Ecker:

As your Advisory Council[1], we believe it to be our role to document successful practices as well as the concerns of the special education community and to recommend to you appropriate actions in response to this information. This message highlights some of the significant observations and positions of the Council over the 1998/99 year.

Successful Practices

The release of the Individual Education Plan (IEP) Resource Guide has been a significant positive step in ensuring individualized attention for every exceptional student. We look forward now to the release of the revised Special Education Information Handbook, including the Transition Planning Resource Guide, and the special education pages on the Ministry of Education web site. These resources will go a long way to clarify communication and perceptions among the ministry, parents and school boards.

With support from the Ministry of Education the Special Needs Opportunity Window (SNOW) has become an exciting new resource for special education teachers, students and parents. Staff of the SNOW project have assisted Council to understand some the potential benefits to exceptional students, their teachers and parents to be found in the new technologies.

We also look forward to the introduction of the planned program for recognizing school boards' successful practices in special education. We believe that Ontario school boards offer examples of special education programs and services which deserve to be highlighted for the benefit of educators and parents across Ontario and around the world. The identification, recognition and publication of our most successful practices will facilitate the spread of these practices throughout Ontario and may provide opportunities for the export of Ontario expertise world-wide. This program will fulfil a number of recommendations which the Council has made to the ministry.

We would also like to commend the ministry for its decision to request the submission this year of school board special education plans in their entirety. This has served to profile special education with the newly amalgamated school boards. Also the requirement in the new Regulation 464/97 that the plans be reviewed and endorsed by the school board Special Education Advisory Committees has facilitated the involvement of local parent associations in the development of special education plans. Finally, the request to school boards that they also submit their new parent guides has ensured that these guides have been completed and made available to parents in a timely fashion.

As in our previous reports, we would like to express our appreciation to the government and to the staff

---

1 A description of the mandate and structure of the Council is attached to this report as Appendix 1.

of the ministry for supporting the work of the Council. We believe that our meetings with Ministers Snobelen and Johnson and our frequent meetings with senior managers and ministry staff have fostered mutual understanding and a valuable working relationship. We also appreciate the involvement of Council members on many of the resource and task groups formed by the ministry in developing policy and curriculum materials. The support of ministry staff at Council meetings and subcommittee meetings (arranging meetings, preparing minutes and reports) contributes immeasurably to the effectiveness of your Council. Finally, we appreciate the attention given by the ministry to the resolutions of the Council and the comprehensive reports prepared by the ministry showing the ministry response to each resolution.

Council's Priorities for 1998/99

At each meeting of the Council, each Council member is encouraged to table a report on the recent consultation with the organizations in his or her constituency. These reports are shared among Council members in order that the perceptions of successful practices and of issues and concerns are known to all members.

At its June 18, 1998 meeting the Council identified five priorities for the 1998/99 year:

- special education funding model;
- elementary / secondary policy and curriculum;
- student transitions (during their elementary / secondary school years and from school to work, further education and life in the community);
- interministry coordination (in the provision of support services for exceptional students); and
- governance and school board accountability in special education.

For each of these priority areas, Council has an active standing subcommittee. The subcommittees meet several times yearly, usually by teleconference, to examine issues and draft resolutions for the consideration of the full Council at its three yearly meetings.

To the extent possible, the consideration by Council of concerns which are generated through our consultation process results in recommendations to the minister which take the form of resolutions of the Council. A list of Council's 47 resolutions for 1998/99 is included as Part 3 of this report.

The following sections are organized in accordance with Council's five priority concerns for 1998/99. The material summarizes some of the key resolutions of the Council and also identifies some issues and concerns for which Council has not yet formulated resolutions.

Special Education Funding

While Council continues to be supportive of the concepts of transparency and portability of special education funding which are embodied in the student focussed funding model we share with school boards and parents some concerns with the proposed implementation of this approach. Council members participated intensively on the ministry's Expert Panel on Special Education Funding and despite difficult negotiations and compromise supported the report of the panel. We note with regret that some of the more significant recommendations of the ministry's Expert Panel on Special Education Funding were not acted upon by the ministry in its revision of the *Resource Manual for the Special Education Grant Intensive Support Amount (ISA).*

The principal source of concern with the revisions to the ISA process is with the proposed student profiles. There is considerable confusion among board officials and parents concerning the intent and principles underlying the profiles and other aspects of special education funding. We are advised by school boards that they are concerned that this approach will restrict their flexibility in the administration of special education programs and services by promising parents that their children will receive funding at certain levels. Parents advise us that the ISA criteria are restrictive and that students who fail to match the profiles in some minor respect will be denied needed programs and services by school boards. There is also concern from parents that programs and services may be identified in student's Individual Education Plans for the sole purpose of obtaining funds and that some school boards may then use the funds for other purposes.

There is also growing confusion between the proposed funding profiles and the ministry's official definitions of exceptionalities which Regulation 181/98 requires school boards to use in the formal identification and placement process. Despite the modest revisions to some titles of exceptionalities last year, the ministry definitions remain outdated. The many months of work and consultation in revising the definitions remains unfruitful because the ministry has chosen to withhold any changes to the definitions pending the results of the ISA review. Because the existing definitions are inappropriate in some respects, boards are left to their own devices in the identification and placement process. This leads to growing differences among boards and among communities in the identification and placement of exceptional students and consequently in the nature of programs and services provided to these students. With due recognition of the need for careful review of the ISA funding model, the ministry is urged to resolve these matters as quickly as possible and end the debilitating uncertainty in which boards are currently operating.

Two other areas of uncertainty among school board officials and parents are (1) the availability of funds for special education programs and services other than those funded through ISA, and (2) the availability of funds to cover the cost of transportation for exceptional students.

Messages from the ministry concerning the funding model have appeared to change frequently and sometimes seem to contradict each other. We hope that the current year of review will result in an effective, understandable and stable funding model which can be quickly, clearly, accurately and consistently communicated to school board officials and to parents.

Secondary School Reform and Curriculum

Council and its Elementary / Secondary Policy and Curriculum subcommittee have been actively involved in secondary school reform and curriculum development. Council was particularly pleased with the way in which policy and approaches to meeting the needs of exceptional students were described at appropriate places throughout the Ontario Secondary Schools document. Council encourages the ministry to use this approach as a model for future policy documents.

A number of issues in the implementation of the new secondary school policy continue to concern members of the Council. We recognize that policy decisions have now been made and that time is needed to assess the impact of the new policy on students. In some areas, however, we believe that particularly careful monitoring is warranted so that problems may be detected early and swift corrective action taken where necessary.

Council is concerned about the possible impacts of the change to the new Ontario Secondary Schools policy in September 1999 on exceptional students. We are aware of the government's pledge to provide sufficient funds to Ontario's provincially funded postsecondary institutions to ensure that no student is disadvantaged with respect to college or university admission by being part of the "double cohort". Still, we are concerned that exceptional students are more vulnerable than most to these changes and we encourage the ministry and the postsecondary institutions to give specific attention to the needs of exceptional students in planning for the "double cohort".

One specific challenge for exceptional students comes from the need of some of these students for additional time to complete there course requirements for graduation. This means for example that some students who commenced Grade 9 in September 1998 under the existing secondary school policy (OS:IS[2]) and who are required to repeat courses or to take a lighter course load will face the stress of switching from old curriculum to new curriculum courses at points during their time in secondary school. In addition, some of these students will be seeking admission to postsecondary institutions having met the OS:IS graduation requirements at a time when other students are meeting the new graduation requirements. We are aware that the government has made provision for "reaching back" and "ahead" and for students to graduate with credits from a mix of old and new courses. However, we again urge the ministry to give special attention to the needs of exceptional students in these unusual and stressful circumstances.

---

2 Ontario Schools: Intermediate and Senior Divisions (OS:IS)

Council is also concerned about the transition of some exceptional students into secondary school under the new Ontario Secondary Schools policy. Students who, in the past, would have enrolled in basic level courses will no longer have that option. Once again, we are aware that the ministry is advising school boards that they may develop local courses in English, math and science for these students and that other strategies such as substitution of credit courses may be employed. Once again, we urge the ministry to monitor this issue closely to determine whether a more directive provincial strategy is required in order to ensure that these exceptional students receive the programs and services which they need and are consequently entitled to under the *Education Act*.

Council has expressed its concern that the implementation of the Grade 10 literacy test not penalize exceptional students unfairly. Some exceptional students (especially those with learning disabilities and those who are deaf or hard of hearing) process language in ways which require special accommodations. With appropriate accommodations many of these students can perform at levels comparable to students who do not have disabilities -- but without appropriate accommodations the literacy test could be an insurmountable barrier. The ministry is encouraged to work closely with the Education Quality and Accountability Office (EQAO) to ensure that the Grade 10 literacy test does not become systemic barrier for students with disabilities.

Finally, as the government's decision with respect to Grade 12 exit examinations has yet to be made, we would like to reiterate Council's opposition to the introduction of such examinations. We believe that Grade 12 exit examinations would distort the education process for all students and would create inappropriate barriers for exceptional students.

Student Transitions

Council, through its Transitions Subcommittee has contributed to the *Transition Planning Resource Guide* and the *Transition Planning Guideline for Students with Developmental Disabilities* both of which are under development by the ministry. Council supports the development of both of these documents and encourages the ministry to complete and publish them as soon as possible.

The Transitions Subcommittee has also looked at the issue of available integrated placements for students with developmental disabilities and the availability of suitable counselling services primarily for deaf and hard of hearing students and those with physical disabilities in transition from secondary school to colleges and universities. The ministry is encouraged to give serious consideration to Council's resolutions on these matters.

Interministry Coordination

Council applauds the commitment of the ministry to initiate a review of the interministerial agreements on School Health Support Services (Policy / Program Memorandum 81) and the Interministerial Guidelines for the Provision of Speech and Language Services. We look forward to participating in all

aspects of this review. Council also appreciates the ongoing liaison with the Ministry of Health, the Ministry of Community and Social Services, the Children's Secretariat and the Office of Integrated Services for Children, both at our regular meetings and through the Council's Interministerial Coordination Subcommittee. We also look forward to our continuing involvement with the Review of Services for Children and Youth with Multiple Special needs and the Review of Children's Treatment Centres which are being undertaken by these offices and with the government's early years initiatives which derive from the McCain and Mustard *Early Years Study*.

Governance and Accountability

A concern which appears to be emerging in many school boards is an apparent reduction in the range of placement options available to exceptional students. Despite the policy of the ministry that integration in regular classrooms is to be the placement norm for exceptional students in Ontario, we are hearing of school boards where integrated placements for some exceptional students (particularly those with developmental disabilities) is not considered by the IPRC and is not offered to parents. In some cases, we are advised, boards which formerly offered integrated placements are now ceasing to do so. We are also hearing of school boards which are eliminating or seriously reducing access to special classes for gifted students and for students with learning disabilities. Finally we are hearing of reductions in professional staff such as psychologists and speech and language pathologists with the result that students must wait in some cases six months or more for an assessment or treatment. These reports raise questions among Council members about the ability of these boards to provide the special education programs and services needed by these students in accordance with the requirements of the *Education Act*.

While Council appreciates the many steps taken by the government to improve accountability in special education – among them the specific identification of special education funding (as recommended by Council), the increased role for Special Education Advisory Committees (SEACs) in Regulation 464/97, and the ministry tracking system of concerns raised by parents and others – for these provisions to be effective, the ministry must continually signal its expectation concerning, and support for, school board accountability. For example, the ministry must devote sufficient staff time to review the special education plan submissions of the school boards and must follow up effectively with school boards where there are indications in the plans of non-compliance with legislation, regulation or ministry policy.

Council members have become aware of some instances where SEACs have not endorsed the special education plan as submitted by the school board. We understand and support the decision of the ministry to solicit detailed information from school boards on the nature of any disagreements between the board and its SEAC on the contents of the plan. We believe that these instances warrant careful investigation by the ministry. These disagreements may reflect unrealistic expectations on the part of the parent association members of the SEAC; or they may be symptomatic of a school board which is having difficulty meeting it obligations to provide appropriate special education programs and services for its exceptional students. Following its review of these matters with school boards, a public

statement by the ministry describing the nature of the resolution of these instances of disagreement between boards and SEACs would be a strong demonstration of system accountability.

Another way in which Council believes accountability could be improved would be to give parents some clear direction on procedures to follow in the event of disagreement with their school or school board on matters other than the identification and placement of their children. (The appeal process in the event of disagreements about identification and placement matters is well defined in Regulation 181/98 and well documented in the ministry's excellent Sample Parent Guide.) With the advent of Regulation 181, matters of program and service may now be discussed by an Identification, Placement and Review Committee (IPRC), but the decision on these matters still rests with the school board. Parents should be involved in the development of the Individual Education Plan (IEP) for their child but, once again, the decision on the plan rests with the board. At present, when a parent believes that a school board is failing to provide an appropriate special education program or special education services as required by the *Education Act*, there is no clear avenue of appeal. Ministry staff have indicated that the forthcoming Special Education Information Handbook and Special Education Web pages will provide parents with this needed information. We encourage you and ministry staff to ensure that this guidance is provided as soon as possible.

Other Matters

S Safe Schools

Council is concerned that government and school board safe schools initiatives take into account the needs of exceptional students. Council members are becoming aware of an apparently increasing number of instances where suspension and expulsion are employed in a seemingly arbitrary fashion with exceptional students who transgress behaviour codes and without due regard to the ability of the student to understand the code and to apply it successfully to his / her behaviour. In other words, it appears as if suspension and expulsion are being used in some cases (particularly in the case of students with Autism) in place of appropriate special education or other support services and accommodations which will effectively curb instances of aggressive behaviour.

Special Education Monograph 5 (which provides guidance to school boards on the implementation of safe schools policies with respect to exceptional students) is still in draft form. Council would like to see the release of Monograph 5 at the same time as any new safe schools policy. Ideally, the principles embodied in Monograph 5 should be interwoven as appropriate into the safe schools policy using a model similar to that employed in the Ontario Secondary Schools document.

S Sunset Review of Council

We are aware that the current mandate for the Council runs until March 31, 1999 and that a formal Sunset Review is required during this last year of the current mandate. Members of Council strongly

support a continuing role for the Council in advising the minister on elementary/secondary special education policy and practice in Ontario.

We believe that the current structure of the Council is working well but we feel that the limit of three days of meetings per year is insufficient time to permit Council to reflect fully on special education issues and to provide the reasoned and balanced policy recommendations which would be of most benefit to you in informing government decision making.

We also note that there are, at present, 7 vacancies on Council which are currently filled on an interim basis. It is our hope that these positions can be filled as soon as possible so that educators and members of the public in the constituencies involved can feel fully and effectively represented on the Council.

We thank you for the opportunity to submit this report, and look forward to meeting with you, hopefully at our meeting on October 21.

Yours Sincerely

Lynn Ziraldo
Chair
on behalf of the Minister's Advisory Council on Special Education

PART 2: ACTIVITIES OF THE COUNCIL IN 1998/99

The year 1998/99 has been a busy year for education in Ontario, and during this year, Council has been very active on behalf of Ontario's exceptional students.

Membership

During this year Council functioned with full membership. The membership of Council at the end of 1998/99 is shown in Appendix 2.

Meetings[3]

The Council held meetings on June 18 and October 29, 1998 and on February 18, 1999.

The June 18, 1998 agenda included topics on:

- Secondary School Curriculum Development Process
- Provincial Report Card
- Elementary School Policy and the Curriculum Planner
- Secondary School Reform
- Ontario Student Transcript
- Annual Education Plan
- Teacher Advisor
- Grade 10 Literacy Test
- Community Involvement
- Changes to the Categories and Definitions on Exceptionalities
- Special Education Information Handbook
- Identification, Placement and Review Committee (IPRC), Individualized Educational Plan (IEP), transitional planning
- Future role of Special Education Advisory Committee (SEAC)
- New funding model
- ISA Funding levels 2 and 3
- Student Focussed Funding model
- Reg 181/98
- Staffing of District Offices

---

3 Copies of the minutes of these meetings are available in English or French by writing to Ms. Savitri Ramhit, Administrative Coordinator, Minister's Advisory Council on Special Education, 15th Floor Mowat Block, 900 Bay Street, Toronto, Ontario, Canada M7A 1L2; phone (416) 325-2784; e-mail savitri.ramhit@edu.gov.on.ca

The October 29, 1998 agenda included topics on:

- Development of a Transition Planning Resource Guide
- Healthy Babies and Healthy Children
- Review of PPM 81
- Review of Services for Children and Youth with Multiple Special Education Needs
- Vocational Rehabilitation Services (VRS)
- Special Education Funding
- IEP Resource and Sample Parent Guides
- Expert Panel on the Refinement of the ISA Criteria
- Ontario Student Transcript Policy
- Secondary School report Card
- Assessment and Reporting
- Secondary School Curriculum
- Elementary Policy and Curriculum
- Core French Exemptions
- Student Number and OSR

The February 18, 1999 agenda included topics on:

- Safe Schools
- Grade 10 Literacy
- Special Needs Review
- Special Needs Opportunity Window (SNOW)
- Successful Practices
- Special Education Information Handbook
- Mediation
- PPM 81
- Funding Issues

The Honourable David Johnson, Minister of Education and Training joined the Council at its June 18, October 29, 1998 and February 18, 1999 meetings for an exchange of views on special education issues and on the government's accomplishments in education reform and current initiatives in special education. Members of the Council were reassured and pleased to hear from the Minister of his personal commitment to exceptional students and his appreciation for the role of his Advisory Council on Special Education.

Sub-Committees

Five standing sub-committees have been active:
- Funding Model
- Elementary/Secondary Policy School Curriculum
- Interministry Co-ordination/Support Services
- Transition to Work/Post Secondary
- Accountability and Board Governance.

In addition five Ad-Hoc Committees were formed:
- Violence Prevention Policy
- Categories and Definitions
- Educational Assistants
- Special Education Handbook
- Exemplary Practices

Sub-committee membership is detailed in Appendix 3.

Reports / Submissions

The work of the subcommittees resulted in reports being submitted to government and agency offices on:

S the Future Role of School Councils, and
S the Ontarians With Disabilities Act
S Standards of Practice for Teachers

Resolutions

Council passed 47 resolutions deriving from meetings held on June 18, 1998; October 29, 1998 and Feb 18, 1998. Council's resolutions are listed in Part 3.

Consultations

Council Chair Lynn Ziraldo and other members of Council met frequently with senior officials of the ministry in order to ensure that the perspective, concerns and recommendations of the Council are understood by those who have responsibility for developing and implementing policies and programs.

Council provided representatives to ministry consultation meetings on a variety of issues including: education finance reform; curriculum; provincial report cards; provincial testing; and secondary school reform, and assisted in the training of staff of the district offices.

Members of Council addressed audiences throughout Ontario providing information about the Council and inviting input. Members also continued to collect information on successful practices and concerns / challenges from the special education community to inform their understanding of issues and to assist Council in setting its agenda for future years.

Self -evaluation

Council also continued its practice of continual assessment of its our own effectiveness. A summary of evaluative feedback from Council members is provided to all members and to ministry staff following each meeting.

PART 3

MINISTER'S ADVISORY COUNCIL ON SPECIAL EDUCATION

RESOLUTIONS

JUNE 1998 - FEBRUARY 1999

TABLE OF CONTENTS

Subject	Page
Accountability	3
Psychological Assessment Services	3
Curriculum Development	4
Definitions of Exceptionalities	4
District Offices	4
Early Intervention and Integrated Services for Children	5
Educational Assistants	6
EQAO	6
Funding	6
Individual Education Plan	8
Co-operative Education	8
Non-Diploma Students	9
Professional Development	9
Safe School Policy	10
Special Education Plans	11
Special Education Handbook	11
Special Needs Opportunities Window (SNOW)	11
Standard Report Card	12
Transition Planning	12
Exit Exams	15
Students at Risk	15

MINISTER'S ADVISORY COUNCIL ON SPECIAL EDUCATION RESOLUTIONS

FOR THE PERIOD JUNE 1998 TO FEBRUARY 1999

During the period June 1998 to February 1999, 47 resolutions were made by the Council. The resolutions are categorized as follows:

Accountability

98.2.10[4] **Whereas** the roles and responsibilities related to the structure, governance and delivery of education are evolving and in some cases being redirected. (Result of new funding model Bill 118).

Be it resolved that the Minister's Advisory Council make as a priority an ongoing process that clearly defines such roles and responsibilities to support the Council's understanding of such restructuring.

98.2.12 **Whereas** there is increasing emphasis on public accountability. There is a new Regulation (181) which strengthen the role of parents in the IPRC and IEP processes. There is a new funding model intended to ensure the needs of exceptional students are met.

Be it resolved:

1) that the ministry establish a mechanism to monitor school boards' compliance with respect to their legal obligations and that the ministry develop sanctions for boards that do not comply; and
2) that the ministry recognize best practice and that this be done in consultation with the Minister's Advisory Council on Special Education.

Psychological Assessment Services

99.1.18 **Whereas:** The Ontario Psychological Association has published a set of practice guidelines regarding psychological assessments for clients with learning disabilities, in consultation with the Ministry, and whereas these

---

[4]Three meetings are held in each calendar year - the first one in February, the second in June and the third in October/November. The numbering system used signifies the year (e.g. 1998) the meeting held (2nd) and the last number (10) represents the resolution.

standards are meant to ensure the portability of assessments when clients with learning disabilities move within the province...

Be it resolved that the ministry acknowledge the importance of these guidelines and further that the ministry encourage school boards to ensure that assessments performed under their auspices follow these guidelines.

Curriculum Development

98.3.8 **Whereas** the need for consistent practice within the province is apparent.. **Be it resolved** that Ministry of Education and Training develop a policy with regards to exemption issues in CORE FRENCH and other subject areas at the elementary level.

Definitions of Exceptionalities

99.1.19 **Whereas:** The ministry has released improved and updated Categories of Exceptionality but has not yet released the improved and updated version of the Definitions of Exceptionality, which were approved by the Minister's Advisory Council on Special Education in November of 1997.

Be it resolved that the Minister release the revised and improved version of the Definitions of Exceptionality, approved by Minister's Advisory Council on Special Education in November of 1997, as soon as the ISA funding criteria are finalized.

District Offices

98.2.15 **Whereas** the many changes in education have prompted many questions about special education among educators and parents. Whereas many of those questions are directed to the District Offices.

Be it resolved that the Minister's Advisory Council on Special Education ask the ministry to consider hiring more employees for the District Offices that have intensive special education knowledge and experience.

98.3.1 **Whereas** the Project Team in Operations and Field Services Branch (OFSB) has only English Language Staff as managers.

Be it resolved that there be a designated French Language Manager or an Education Officer in OFSB to ensure that there is adequate communications between French Language Education Officers, Regional District Offices and managers.

Early Intervention and Integrated Services for Children

98.2.2 **Whereas** the Minister's Advisory Council recognizes the importance of interministerial initiatives as central to the delivery of special education for many students.

Be it resolved that the review of Services for Children seek input from the Subcommittee on interministerial Coordination and the Council as a whole.

99.1.10 **Whereas:** In the review of services for those with special needs, mental health of students are central.

Be it resolved that the *Review of Services for Children and Youth with Multiple Special Needs* involve the Minister's Advisory Council on Special Education in considering the delivery of mental health services within the range of services for students.

99.1.11 **Whereas:** The Office of Integrated Services for Children and the Policy Branch of the Ministry of Education and Training are both ongoing in reviewing of existing children's services.

Be it resolved that interministerial services be reviewed in the context of the "whole" child such that ministry responsibilities for services are seamless.

99.1.17 **Whereas:** Many students with learning and communication disorders are not fully serviced by the Ministry of Health, Social Services or the Ministry of Education and Training; and Whereas many of these students drop out of the system because they are frustrated or possibly suspended and whereas the impact on other students and staff is often negative.

Be it resolved that the Minister facilitate a more aggressive and immediate interministerial resolution to include children with psychological behavioural, and communication needs disorders, and address funding issues to facilitate access to treatment, programs and services.

Educational Assistants

98.2.9 **Whereas** the role of the educational assistant is unclear and appears to be

threatened in the new funding formula.

Be it resolved that a sub-committee within Council be struck to further explore with MET the issue of the role and responsibilities of educational assistants in this province.

EQAO

99.1.14 **Whereas:** Equity and consistency of practice are essential.

Be it resolved that EQAO/MET develop a (multi-level) appeal process with regards to deferrals, exemptions and remediation for the grade 10 literacy test.

99.1.15 **Whereas:** Ensuring that the needs of all students are met.

Be it resolved that EQAO and/or MET design a clearly defined deferral policy with regards to the grade 10 literacy test.

Funding

98.2.1 **Whereas** the Advisory Council requires precise details of the funding of education in order to discuss, evaluate, and make recommendations to the Minister.

Be it resolved that the Expert Panel funding Papers be released in its entirely to Council.

98.2.5 **Whereas** the Ministry of Education and Training only provides funding for adult education at the continuing education level. Whereas school boards no longer have the right to raise money through taxation to fund adult day schools and, whereas continuing education classes do not provide special education modification of programming, and whereas students, children or adults have the right to those accommodations and modifications under Human Rights legislation.

Be it resolved that the Minister's Advisory Council on Special Education ask the Ministry to provide funding for special education resources and services for adult students.

98.3.2 **Whereas** many boards experience new students after the reporting dates for ISA Grants (i.e., immigration implementation of J.K., transfers from Section 27) and this influx of new students places stress on school board

resources to provide programs and services.

Be it resolved that the ISA application process be aligned with the attendance reporting structure (for Grants) required by the Ministry.

98.3.3 **Whereas** transportation dollars are provided to boards in an all-inclusive format.

Be it resolved that within the transportation grant that Special Education be protected for the exclusive purpose of transporting Special Needs Students.

98.3.5 **Whereas** clarity and consistency in terms of communication to boards and parents are key to implementation.

Be it resolved that Ministry of Education and Training ensure that all boards are cognizant of the "layering component" of the special education funding in particular in terms of the foundation grant.

98.3.6 **Whereas** clarity and consistency are key to successful implementation.

Be it resolved that Ministry of Education and Training develop a strategic communication policy in terms of funding, in particular, with the special education funding process and that this policy include communication to SEAC and parents and provincial associations.

99.1.13 **Whereas:** The relationship between Special Education and Guidance is usually very close. All students deserve equitable access to programs and services.

Be it resolved that the appropriate funding allocation for teacher counsellors (guidance staff) (2.6 counsellors per thousand as a minimum) be reviewed and mandated as to provide equitable services.

99.1.16 **Whereas:** The Minister's Advisory Council on Special Education has promoted positive changes in the delivery of programs and services for students with special needs, and the need to access appropriate funding.

Whereas: The recommendations of the Expert Panel on the Refinement of the ISA Structure and Criteria are consistent with the Resolutions put forward by Council.

Be it resolved that the Council support the recommendations of the Expert Panel Report on the Refinement of the ISA Structure and Criteria and encourage the Minister to support and approve them in their entirety.

Individual Education Plan

98.2.6 **Whereas** Regulation 181 mandates the development of an IEP. Whereas the Resource Manual for the Special Education Grant Intensive Support Amount includes the IEP template.

Be it resolved that a standardized and electronic version of the IEP template be developed and communicated to Boards by September 1.

Co-operative Education

99.1.5 **Whereas:** Co-operative Education is an opportunity for all students to experience a career while participating in the work environment. The student earns credits for the Ontario Secondary School Diploma. There is a need to be concerned about quality of learning, safety of student and support for the workplace supervisor.

Special Education students require additional time and energy for this program. Cooperative Education teachers are eager to encourage all students to participate in the program, to increase learning and to ease the transition to work. We need to work together to increase opportunities for students with special needs.

Be it resolved the Minister's Advisory Council on Special Education endorses the resolution of the Ontario Co-operative Education Association (OCEA) encouraging the Ministry of Education and Training to provide:

- policies and procedures for experiential learning programs for special education be written by a team to include representation from: Co-operative Education, Special Education, Educational Assistants, Administration, Parents and Community.

This document be prepared for use in the schools by year 2000 - to provide leadership and resources for the teachers, parents, and students.

- Financial resources for staffing, transportation and workplace modifications.

Non-Diploma Students

99.1.6 **Whereas**: The needs of all students must be addressed within the context of the new OSS policy document.

Be it resolved that a Workplace Achievement Certificate be designed and incorporated into the OSS policy document. A strategy to market the value of this certificate both within the school and community must be developed and implemented swiftly.

99.1.7 **Whereas:** The needs of all students must be addressed within the context of the new OSS policy document.

Be it resolved that, Ministry of Education and Training develop appropriate courses recognized for workplace entry at the grade 9 and 10 level and that these courses/programs be aligned with the grade 11 and 12 workplace courses. These courses should be designed to meet the needs of those students who will not be working towards achieving an Ontario Secondary School Diploma. This curricula must be congruent with the needs, abilities and competencies of these students. This curricula will be the foundation for the achievement of the Workplace Achievement Certificate.

Professional Development

98.3.4 **Whereas** the Minister's Advisory Council on Special Education has identified the intensive need for in-depth professional development in new initiatives in special education.

Be it resolved that the Ministry of Education and Training clearly define a professional development strategy for all stakeholders in special education, in particular, school principals and classroom teachers. This strategy should be clearly articulated in terms of expectations, strategies and timelines.

98.3.7 **Whereas** given the new formation of Community Care Access Centres (CCACs), new legislation - Regulated Health Professionals Act (1991), updated and new ministry documents Policy/Program Memorandum (PPM) 81, and the Interministerial Guidelines for the Provision of Speech and Language Services require updating.

Be it resolved that Ministry of Education and Training, Ministry of Community and Social Services, and Ministry of Health develop a plan to review Policy/Program Memorandum (PPM) 81 and the Interministerial Guidelines for the Provision of Speech and Language Services and consider the attached recommendations and the review of services for

children with complex needs and programs developed by the Office of the Integrated Services for Children (e.g., those related to behavioural, social-emotional, autism/PDD, Downs Syndrome...)

99.1.8 **Whereas:** Implementation is vital to successful transition to the OSS policy.

Be it resolved that Ministry of Education and Training develop an in-depth professional development and in-service training program to specifically address special education issues as they relate to policy and the delivery of programs, curricula and services. This program should include all stakeholders (principals, teachers, support staff, SEAC, school councils, community, etc.).

99.1.9 **Whereas:** Professional development and preparedness are key to successful implementation.

Be it resolved that Ministry of Education and Training release the OSS policy document immediately.

Safe School Policy

98.3.9 **Whereas** the issue of safety and provision of adequate programming for all students are paramount.

Be it resolved that Council be kept apprised of the development of the Safe School Policy in particular as it relates to students with behaviour disorders and other exceptionalities.

Be it resolved that Council recommends to the Minister that a directive be sent to boards outlining the obligation to establish and implement SEAC in the restructured boards as of January 1, 1998. (This directive may outline varying models for implementation).

Special Education Plans

99.1.20 **Whereas:** Special Education Advisory Committees generally meet once a month. Communications from Ministry of Education and Training may arrive too late for consideration at the current month's meeting. Regulation 464 requires a SEAC to be actively involved in a school board's annual report on

special education.

Be it resolved that Chairs of SEACs receive a separately addressed copy from the Ministry of Education and Training of letters to school boards outlining instructions for the preparation of these annual reports.

Special Education Handbook

98.2.11 **Whereas** the Special Education Handbook is under revision.

Be it resolved that consideration of a "Best Practices in Physical Sensory Accessibility in Schools" list be considered by the Special Education Handbook Committee.

98.2.13 **Whereas** the Special Education Handbook will include Regulation 181.98.

Be it resolved that Monograph 2 which supports this regulation also be included in the Handbook, and, be it further resolved that all PPMs, monographs and guidelines that pertain to the provision of special education programs and services be included in the Special Education Handbook incorporated in whole or by reference.

98.2.14 **Whereas** the Special Education handbook is in development and whereas Regulation 181/98 comes into effect September 1, 1998.

Be it resolved that two sections of the Handbook be released prior to September 1, 1998 to facilitate their implementation, specifically the section on the required Individual Education Plan and the required transition plan, and that official documentation (e.g., a Policy Program Memorandum) accompany these sections and that in-service be provided.

Special Needs Opportunities Window (SNOW)

99.1.12 **Whereas:** SNOW has proven to be a valuable tool enabling special education resource teachers to become more efficient programme facilitators in delivering services to students and teachers.

Be it resolved that the Ministry of Education and Training continue to recognize and support (through continued funding) the Special Needs Opportunities Window (SNOW).

Standard Report Card

98.2.7 Council recognizes that evaluation and assessment are critical components of the learning process for all students including exceptional students.

Council recognizes the importance of reporting to parents of all students in a fair and equitable fashion.

Be it resolved that Council be actively involved in the review process for the Provincial Report Card in particular with regards to the need for clarification of the issue of the IEP.

98.2.8 **Whereas** Council recognizes that evaluation and assessment re critical components of the learning process for all students including exceptional students.

Council recognizes the importance of reporting to parents of all students in a fair and equitable fashion.

Be it resolved that Council be actively involved in the development of Secondary School Report Card.

Transition Planning

98.2.3 **Whereas** the requirement to work with community agencies in developing transition plans is new to school boards and will require them to develop new links with local community agencies

Be it resolved that the Ministry of Education and Training in conjunction with the Ministry of Community and Social Services and other ministries develop a list of local community agencies to include with the joint guidelines provided to school boards and community agencies.

98.2.4 **Whereas** success in the implementation of transition planning will be facilitated by well placed Ministry support for school boards.

Be it resolved that the Ministry of Education and Training consider sponsoring:

- pilot projects for transition programs from secondary school to post-secondary institutions, work and community living; and/or
- a series of regional one day conferences or workshops which will focus on successful practices in transition planning and programming; and/or
- exemplary practice awards in transition planning modelled on the Ministry's recent successful exemplary practice in integration awards

initiative.

98.2.16 **Whereas** Regulation 181/98 excludes exceptional students identified as gifted from the requirement for a transition plan.

Minister's Advisory Council on Special Education recommends that the ministry develop a similar requirement that will address post-secondary planning needs for gifted students in a comparable manner.

99.1.1 **Whereas:** The Council strongly supports the principle of transition planning as mandated in Regulation 181/98.

School principals, named in the regulation as accountable for transition planning, have limited resources to implement this requirement.

Much can be done at the school board level to facilitate transition planning at the school level.

The Council supports the suggestions in the draft *Transition Planning Resource Guide*, concerning a school board transition planning coordinator and a school board transition planing advisory committee, as facilitating transition planning in schools.

Be it resolved that Council request the ministry to "strongly encourage" each school board to (1) assign staff responsibility for transition planning coordination and (2) arrange to receive advice from the community on transition planning by creating a transition planning advisory committee or by arranging for an existing body to perform this function.

99.1.2 **Whereas:** The Council strongly supports the principle of transition planning as mandated in Regulation 181/98;

Students, their parents and families, as recognized in the draft *Transition Planning Resource Guide,* must play a key role in the development and implementation of the transition plan.

Be it resolved that Council request the ministry to prepare a parent version of the *Transition Planning Resource Guide* for the benefit of students, parents and families and parent associations.

99.1.3 **Whereas**: Students, their parents and families are critical to the success of transition planning and, consequently, must support the transition plan if it is

to be successful.

Regulation 181/98 does not require school boards to ensure that parents are in agreement with the student's Individual Education Plan (IEP) or transition plan.

Regulation 181/98 does not identify a specific avenue of appeal for parents who disagree with their child's IEP or transition plan.

Be it resolved that Council request the ministry to inform parents and their families, in the transition planning resource guide and other ministry documents, of appropriate steps parents may take in the event that they do not agree with the school board concerning the content of their child's IEP or transition plan.

99.1.4 **Whereas:** Successful planning for exceptional pupils requires coordination of several planning and administrative documents.

Such coordination is very difficult or impossible when these documents are prepared at different times by different people using different processes.

Coordinated, student centred planning has proven effective in other contexts.

Be it resolved that Council request the ministry to ensure that the *Transition Planning Resource Guide* and other ministry documents encourage an integrated, student centred planning model, which will bring together all persons and organizations which provide support to the student (both in and out of school) to develop a comprehensive plan encompassing all of the student's needs.

This comprehensive plan be reflected in the student's:

1. IPRC statements of strengths and needs, statement of decision and any recommendations concerning program;
2. Annual Education Plan (AEP)
3. Individual Education Plan (IEP)
4. Transition plan
5. Intensive Support Amount application, and
6. Resources provided by outside sources such as the Ministry of Health Assistive Devices Program, and the Ministry of Community and Social Services Individual Support Agreement.

Exit Exams

99.1.21 **Whereas:..**

Be it resolved that the Minister's Advisory Council on Special Education reiterates its position on exit exams. The Minister's Advisory Council on Special Education does not support the notion of developing and delivering exit exams at secondary.

Students at Risk

99.1.22 **Whereas:** The need to meet the needs of all students.

Be it resolved that a prescribed number of locally designed courses be used as compulsory credits for students at risk.

APPENDIX 1

MANDATE AND STRUCTURE OF THE COUNCIL

The Advisory Committee on Special Education was established in 1974 and has been renewed continually from that date, with a name change to the Minister's Advisory Council on Special Education in 1986.

The Council advises the Minister of Education and Training on any matter related to the establishment and provision of special education programs and services for exceptional students, including the identification and provision of early intervention programs for students with special needs.

In particular, the Council:

- responds to proposals or positions of the Ministry of Education and Training or other ministries, as submitted to the Advisory Council from time to time;
- identifies concerns in the delivery of special education programs and services for exceptional pupils and provides information, advice and recommendations for ministry consideration;
- submits an annual report and recommendations to the Minister; and
- meets up to three times a year for a maximum of three days per year.

The basis of membership on the Council was changed in 1996 following a sunset review. Instead of seats for specific organizations, the Council now has:

- one seat for each of nine exceptionalities;
- one seat for each of nine professional categories;
- one seat for a student member;
- two non-voting seats for the Ministries of Health and Community and Social Services; and
- two representatives each for the Francophone and Roman Catholic communities, appointed from among the members above.

Members are appointed by the Minister from nominations received from over 80 organizations with an interest in special education. Each member is responsible for liaising with and representing the interests of all organizations in his or her constituency. Details of the nomination and appointment process have been published by the ministry on its World Wide Web site at http://www.edu.gov.on.ca (see Minister's Advisory Council on Special Education under Agencies, Boards and Commissions).

In 1997 the Council was given a three year mandate from April 1997 to March 31, 2000, with a sunset review to occur during the final year. Members are appointed to three year terms (subject to continuation of the Council) with one third of the terms coming due each year.

APPENDIX 2

MINISTER'S ADVISORY COUNCIL ON SPECIAL EDUCATION: MEMBERS
April 1, 1998 to March 31, 1999

Exceptionality/ Community o f Interest Represented	Members
Exceptionalities	
Emotional/Behaviour Disorder	James Arthur
Pervasive Developmental Disorder	Raymond LeBlanc
Deaf & Hard of Hearing	Jim Roots
Learning Disabilities, All Exceptionalities, Chair	Lynn Ziraldo
Gifted	Joanne Lee
Developmental Disability	Patrick Worth
Blind & Low Vision	Beverley Ginou
Physical Disability	Derryn Gill
Multiple Disabilities	Carol Clarke
Student/Youth	Laurie Alphonse
Educator Groups	
Trustees, Vice Chair	John Hendry
Supervisory Officers, French Language Community	Jean-Luc Bernard
Principals	Terry Geddes
Teachers, French Language Community	Suzan Garlock
Educational Assistants	Jeanne Robinson
Professional Support	
Medical	Greg Gillis
Psychologists	Janice Prock
Social Workers, Catholic Community	John Wilhelm
Speech and Language Pathologists	Susan Bassili
Non-Voting	
Ministry of Community and Social Services	Philippa Wild
Ministry of Health	June Feanny

APPENDIX 3

MINISTER'S ADVISORY COUNCIL ON SPECIAL EDUCATION SUBCOMMITTEES
June 1998 - March 1999

FUNDING MODEL

John Hendry (chair) — Ministry Resource Person: Tracy Odell
Terry Geddes
Joanne Lee
Jean-Luc Bernard
James Arthur
Jim Roots
Lynn Ziraldo (ex officio)

ELEMENTARY/SECONDARY POLICY SCHOOL CURRICULUM

Susan Garlock (chair) — Ministry Resource Person: Bruce Drewett
Terry Geddes
Joanne Lee
Derryn Gill
John Wilhelm
Lynn Ziraldo (ex officio)
Carol Clark

INTERMINISTRY CO-ORDINATION/SUPPORT SERVICES

James Arthur (chair) — Ministry Resource Person: Tim Higgins
Janice Prock
Susan Bassili
John Wilhelm
Jeanne Robinson
Bev Ginou
Lynn Ziraldo (ex officio)
Laurie Alphonse
Raymond LeBlanc

TRANSITION TO WORK/POST SECONDARY

Bev Ginou (chair) Ministry Resource Person: Bill Wyman
Derryn Gill
Jeanne Robinson
Pat Worth
Jim Roots
John Hendry
Lynn Ziraldo (ex officio)
Laurie Alphonse
Raymond LeBlanc
Greg Gillis

ACCOUNTABILITY AND BOARD GOVERNANCE

Terry Geddes (chair) Ministry Resource Person: Bruce Drewett
Susan Bassili
Jeanne Robinson
Joanne Lee
Lynn Ziraldo (ex officio)
Jean-Luc Bernard
Pat Worth

AD HOC COMMITTEES

VIOLENCE PREVENTION POLICY

Jeanne Robinson	Ministry Resource Person: Tim Higgins
Janice Prock	
James Arthur	
Greg Gillis	
John Wilhelm	
Lynn Ziraldo (ex officio)	

CATEGORIES AND DEFINITIONS

Janice Prock	Ministry Resource Person: Louise Moreau
Joanne Lee	
Lynn Ziraldo	
James Arthur	
Susan Bassili	
Jim Roots	

SPECIAL EDUCATION INFORMATION HANDBOOK

Joanne Lee (chair)	Ministry Resource Person: Louise Moreau
Carol Clark	
Janice Prock	(Mediation - part of Special Education Handbook
Derry Gill	including John Wilhelm)
Lynn Ziraldo	
Susan Bassili	
Susan Garlock	
Jim Roots	

EDUCATIONAL ASSISTANTS

Jeanne Robinson (chair)	Ministry Resource Person: TBA
Janice Prock	
James Arthur	
Jean-Luc Bernard	
Terry Geddes	
Lynn Ziraldo	

CONSEIL CONSULTATIF SUR L'ÉDUCATION DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

RAPPORT ANNUEL 1998-1999

PRÉSENTÉ À LA MINISTRE

Août 1999

CONSEIL CONSULTATIF SUR L'ÉDUCATION DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

Le 10 août 1999

L'honorable Janet Ecker, ministre
Ministère de l'Éducation
900, rue Bay, 22e étage, Édifice Mowat
Toronto (Ontario)
M7A 1L2

Objet : Rapport annuel du Conseil consultatif sur l'éducation de l'enfance en difficulté

Madame la ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport du Conseil consultatif sur l'éducation de l'enfance en difficulté concernant les activités de l'exercice 1998-1999.

Au cours de l'exercice écoulé, qui a été d'une grande importance pour l'éducation en Ontario, le Conseil a joué un rôle très utile en faveur des élèves en difficulté de l'Ontario. Le rapport ci-joint comprend un message qui vous est destiné concernant certaines des observations et recommandations principales du Conseil, et décrit brièvement ses activités en 1998-1999.

Il me tarde de vous rencontrer pour discuter des questions soulevées par le Conseil et qui sont résumées ici. Je profite de l'occasion pour vous inviter à participer à la prochaine réunion du Conseil, qui aura lieu le jeudi 21 octobre 1999.

Au nom de tous les membres du Conseil, je tiens à vous remercier de votre attention et de votre appui à la cause des élèves en difficulté.

Veuillez agréer, Madame la ministre, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Lynn Ziraldo, présidente du Conseil

Lynn Ziraldo, 9 ElstonCourt, Richmond Hill, ON L4C 8A6
(905) 884-7933 Fax : (905) 770-9377

TABLE DES MATIÈRES

	Lettre d'accompagnement
Partie 1 :	Message du Conseil à la ministre
Partie 2 :	Activités du Conseil en 1998-1999
Partie 3 :	Résolutions du Conseil en 1998-1999
Annexe 1 :	Mandat et structure du Conseil
Annexe 2 :	Membres du Conseil en 1998-1999
Annexe 3 :	Sous-comités du Conseil

PARTIE 1 : MESSAGE DU CONSEIL À LA MINISTRE

Le 10 août 1999

Madame la ministre,

Dans le cadre de notre mandat[1], nous croyons qu'il nous incombe de constater les pratiques exemplaires ainsi que les préoccupations du milieu de l'enfance en difficulté, et de vous recommander les mesures appropriées en réponse à l'information fournie. Vous trouverez ici quelques-unes des observations et des prises de position importantes du Conseil au cours de l'exercice 1998-1999.

Pratiques exemplaires

La publication du *Guide sur le plan d'enseignement individualisé (PEI)* a constitué une étape positive d'importance en vue de garantir une attention personnalisée à chaque élève en difficulté. Nous attendons maintenant avec impatience la publication du *Manuel d'information sur l'éducation de l'enfance en difficulté*, en cours de révision, ainsi que du *Guide sur le plan de transition* et les pages explicatives concernant l'enfance en difficulté sur le site web du ministère de l'Éducation. Ces ressources seront très utiles pour clarifier les échanges et les perceptions entre le ministère, les parents et les conseils scolaires.

Grâce à l'appui du ministère de l'Éducation, le projet Special Needs Opportunity Window (SNOW) est devenu une nouvelle ressource intéressante pour les enseignantes et enseignants à l'enfance en difficulté, les élèves et les parents. Le personnel du projet SNOW a aidé le Conseil à mieux saisir les avantages que présentent les nouvelles technologies pour les élèves en difficulté, leurs enseignantes et enseignants et leurs parents.

Nous attendons aussi avec impatience l'instauration du programme prévu visant à reconnaître les pratiques exemplaires des conseils scolaires touchant l'enfance en difficulté. Nous croyons que les conseils scolaires ontariens offrent des exemples de programmes et services à l'enfance en difficulté qui méritent d'être mis en valeur au profit des représentantes et représentants du milieu de l'éducation ainsi que des parents en Ontario et dans le monde. La reconnaissance et la publication de nos pratiques exemplaires en favoriseront la diffusion partout en Ontario et nous permettront peut-être d'exporter l'expertise ontarienne à l'étranger. Ce programme répond à un certain nombre de recommandations que le Conseil a présentées au ministère.

Nous tenons aussi à féliciter le ministère de sa décision d'exiger que les conseils scolaires lui présentent cette année leurs plans pour l'enfance en difficulté dans leur intégralité, ce qui a contribué à harmoniser l'éducation de l'enfance en difficulté avec les nouveaux conseils scolaires fusionnés. En outre, le fait que le nouveau Règlement 464/97 exige que les plans soient étudiés et adoptés par le Comité

---

[1] Une description du mandat et de la structure du Conseil est présentée à la fin du rapport (Annexe 1).

consultatif pour l'enfance en difficulté du conseil scolaire a facilité la participation des associations locales de parents à l'élaboration des plans pour l'enfance en difficulté. Enfin, la demande présentée aux conseils scolaires de fournir également leurs nouveaux guides des parents a fait en sorte que ces guides ont été achevés et mis rapidement à la disposition des parents.

Comme nous l'avons fait dans nos rapports précédents, nous tenons à exprimer notre reconnaissance au gouvernement et au personnel du ministère pour leur appui au travail du Conseil. Nous croyons que nos rencontres avec les ministres Snobelen et Johnson et nos réunions fréquentes avec les cadres supérieurs et le personnel du ministère ont favorisé une compréhension mutuelle et des rapports harmonieux. Nous apprécions aussi la participation des membres du Conseil à un grand nombre des groupes-ressources et des groupes de travail constitués par le ministère pour l'élaboration des documents d'orientation et des programmes-cadres. L'appui du personnel du ministère aux réunions du Conseil et aux réunions des sous-comités (organisation des réunions et préparation des procès-verbaux et des rapports) constitue une contribution immense à l'efficacité du Conseil. Enfin, nous sommes sensibles à l'attention accordée par le ministère aux résolutions du Conseil, et aux rapports détaillés préparés par le ministère pour indiquer sa réponse à chaque résolution.

Priorités du Conseil en 1998-1999

Lors des réunions du Conseil, chaque membre est invité à présenter un rapport sur les consultations récentes effectuées auprès des organismes de son milieu. Ces rapports sont mis en commun pour faire en sorte que les perceptions des pratiques efficaces et des sujets de préoccupation soient portées à la connaissance de tous les membres.

Lors de sa réunion du 18 juin 1998, le Conseil a défini cinq priorités pour l'année 1998-1999 :

- modèle de financement de l'éducation de l'enfance en difficulté;
- politiques et programme d'études élémentaires et secondaires;
- transition des élèves (au cours de leurs études élémentaires et secondaires, puis transition de l'école au monde du travail, à des études postsecondaires et à la vie en société);
- coordination interministérielle (prestation de services de soutien aux élèves en difficulté);
- gestion et responsabilité des conseils scolaires touchant l'éducation de l'enfance en difficulté.

Pour chacune de ces priorités, le Conseil a un sous-comité permanent actif. Les sous-comités se réunissent à plusieurs reprises au cours de l'année, généralement par le biais de téléconférences, afin d'étudier les questions proposées et préparer des résolutions qui seront soumises à l'attention de tous les membres du Conseil lors des trois réunions annuelles prévues.

Dans la mesure du possible, l'examen par le Conseil des sujets de préoccupation provenant de notre processus de consultation débouche sur des recommandations à la ministre, qui prennent la forme de résolutions du Conseil. Une liste des 47 résolutions du Conseil pour l'année 1998-1999 constitue la Partie 3 du présent rapport.

Les sections qui suivent sont présentées dans l'ordre des cinq sujets de préoccupation prioritaires du Conseil en 1998-1999. Elles présentent brièvement quelques-unes des principales résolutions du Conseil et indiquent également quelques sujets qui n'ont pas encore fait l'objet de résolutions du Conseil.

Financement de l'éducation de l'enfance en difficulté

Tout en maintenant son appui aux notions de transparence et de transfert du financement de l'éducation de l'enfance en difficulté qui fondent le modèle de financement axé sur les besoins des élèves, le Conseil partage avec les conseils scolaires et les parents certaines préoccupations touchant la mise en oeuvre proposée de cette approche. Les membres du Conseil ont participé activement au travail de l'Équipe de spécialistes du financement de l'éducation de l'enfance en difficulté, et appuyé son rapport malgré des négociations et des compromis difficiles. Nous soulignons avec regret que certaines des recommandations plus importantes de cette équipe de spécialistes du ministère n'ont pas été prises en compte par le ministère dans sa révision du *Manuel concernant l'allocation d'aide spécialisée (AAS) dans le cadre de la Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté.*

La principale source de préoccupation concernant les révisions au processus AAS concerne les profils des élèves qui sont proposés. Il existe une confusion considérable entre les responsables des conseils et les parents concernant le but et les principes sous-jacents des profils et d'autres aspects du financement de l'éducation de l'enfance en difficulté. Les conseils scolaires nous informent qu'ils craignent que cette approche ne limite leur souplesse dans l'administration des programmes et services à l'enfance en difficulté en promettant aux parents que leurs enfants recevront un financement à certains niveaux. Les parents nous informent que les critères de l'AAS sont limitatifs et que les élèves qui ne correspondent pas aux profils en un point mineur se verront refuser par les conseils scolaires les programmes et services requis. Les parents s'inquiètent aussi de ce que les programmes et services ne soient indiqués dans le plan d'enseignement individualisé des élèves que dans le seul but d'obtenir des fonds, et que certains conseils scolaires n'utilisent ensuite ces fonds à d'autres fins.

Il y a aussi une confusion croissante entre les profils de financement proposés et les définitions officielles des anomalies par le ministère que le Règlement 181/98 oblige les conseils scolaires à utiliser dans le processus formel d'identification et de placement. Malgré les révisions mineures apportées aux appellations de certaines anomalies l'an dernier, les définitions du ministère demeurent désuètes. Les nombreux mois de travail et de consultation qu'a nécessités la révision des définitions demeurent inutiles, puisque le ministère a choisi de différer toute modification aux définitions dans l'attente des résultats de la révision de l'AAS. Comme les définitions actuelles sont inappropriées à certains égards, les conseils sont laissés à leurs propres moyens dans le processus d'identification et de placement. Cela entraîne des différences croissantes entre les conseils et entre les collectivités dans l'identification et le placement des élèves en difficulté, et en conséquence dans la nature des programmes et des services offerts à ces élèves. Compte tenu de la nécessité d'un examen attentif du modèle de financement de l'AAS, le ministère est instamment prié de résoudre ces questions le plus rapidement possible et de mettre fin à l'incertitude débilitante dans laquelle se trouvent actuellement les conseils.

Deux autres sujets d'incertitude entre les responsables des conseils scolaires et les parents sont 1) la disponibilité des fonds pour les programmes et services à l'enfance en difficulté autres que ceux financés par le biais de l'AAS, et 2) la disponibilité des fonds au titre des coûts du transport pour les élèves en difficulté.

Il semble que les messages du ministère concernant le modèle de financement ont changé fréquemment et qu'ils se contredisent parfois. Nous espérons que l'année de révision actuelle débouchera sur un

modèle de financement efficace, compréhensible et stable, qui pourra être communiqué aux responsables des conseils scolaires et aux parents de façon rapide, claire, précise et cohérente.

Réforme et curriculum au palier secondaire

Le Conseil et son sous-comité des politiques et du programme d'études élémentaires et secondaires ont participé activement à la réforme de l'enseignement et à l'élaboration du curriculum au palier secondaire. Le Conseil est particulièrement enchanté de la façon dont les politiques et les méthodes visant à répondre aux besoins des élèves en difficulté ont été décrites aux endroits appropriés dans le document *Les écoles secondaires de l'Ontario*. Le Conseil encourage le ministère à recourir à cette approche comme modèle dans ses documents d'orientation ultérieurs.

Un certain nombre de questions touchant la mise en oeuvre de la nouvelle orientation de l'école secondaire continuent de préoccuper les membres du Conseil. Nous reconnaissons que les décisions politiques ont maintenant été prises et qu'il faut prendre le temps d'évaluer les incidences de la nouvelle orientation sur les élèves. Mais dans certains domaines, nous croyons qu'une surveillance particulièrement attentive s'impose pour que les problèmes puissent être repérés rapidement et que les mesures correctives nécessaires soient prises sans délai.

Le Conseil s'inquiète des incidences possibles sur les élèves en difficulté de l'application en septembre 1999 de la nouvelle orientation touchant les écoles secondaires de l'Ontario. Nous n'ignorons pas la détermination du gouvernement de fournir les fonds suffisants aux établissements d'enseignement postsecondaire de l'Ontario financés par la province pour faire en sorte qu'aucun élève ne soit défavorisé pour ce qui est de l'admission au collège ou à l'université en faisant partie de la «double cohorte». Mais nous nous inquiétons des élèves en difficulté, qui sont plus vulnérables que la plupart à ces changements, et nous invitons le ministère et les établissements d'enseignement postsecondaire à accorder une attention particulière aux besoins des élèves en difficulté dans leur planification pour la «double cohorte».

Un problème particulier pour les élèves en difficulté vient de ce que certains de ces élèves ont besoin de plus de temps pour mener à bien les cours requis pour l'obtention du diplôme. Cela veut dire, par exemple, que certains élèves qui ont commencé la 9^{e} année en septembre 1998 sous le régime actuel de l'école secondaire[2] et qui sont dans l'obligation de répéter des cours ou de prendre une charge de cours réduite devront subir le stress de passer des cours de l'ancien programme à ceux du nouveau programme à certains moments au cours de leurs études secondaires. En outre, certains de ces élèves demanderont leur admission à des établissements d'enseignement postsecondaire en ayant satisfait aux anciennes conditions d'obtention du diplôme, au moment où d'autres élèves satisfont aux nouvelles conditions pour son obtention. Nous savons que le gouvernement a prévu des mesures de rattrapage et de compensation pour permettre aux élèves d'obtenir leur diplôme par le biais de crédits associés à un ensemble de cours anciens et nouveaux. Mais nous prions à nouveau instamment le ministère d'accorder une attention particulière aux besoins des élèves en difficulté dans ces circonstances inhabituelles et stressantes.

---

[2] Les écoles de l'Ontario aux cycles intermédiaire et supérieur.

Le Conseil s'inquiète également de la transition de certains élèves en difficulté à l'école secondaire dans le cadre de la nouvelle politique sur les écoles secondaires de l'Ontario. Les élèves qui se seraient inscrits auparavant à des cours de niveau fondamental n'ont plus cette possibilité. À nouveau, nous savons que le ministère informe les conseils scolaires qu'ils peuvent offrir des cours élaborés à l'échelon local en anglais, en mathématiques et en sciences pour ces élèves, et qu'ils peuvent recourir à d'autres stratégies comme la substitution de cours ouvrant droit à des crédits. Nous prions à nouveau le ministère d'examiner cette question avec attention pour déterminer si une stratégie provinciale plus directive s'impose en vue de s'assurer que les élèves en difficulté reçoivent les programmes et services dont ils ont besoin et auxquels ils ont droit aux termes de la *Loi sur l'éducation*.

Le Conseil a exprimé sa crainte que la mise en oeuvre du test de compétences linguistiques en 10e année ne pénalise injustement les élèves en difficulté. Certains élèves en difficulté (notamment les élèves qui ont des troubles d'apprentissage et les élèves qui ont des déficiences auditives) abordent la langue d'une façon qui exige des adaptations spéciales. Lorsque ces élèves disposent des adaptations appropriées, ils peuvent souvent offrir un rendement comparable à celui des élèves qui n'ont pas de handicap – mais en l'absence d'adaptations appropriées, le test de compétences linguistiques pourrait être un obstacle insurmontable. Le ministère est invité à travailler en collaboration étroite avec l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation pour faire en sorte que le test de compétences linguistiques en 10e année ne devienne pas un obstacle systémique pour les élèves en difficulté.

Enfin, comme la décision du gouvernement relative aux examens de fin d'études de 12e année n'a pas encore été prise, nous aimerions réitérer l'opposition du Conseil à l'instauration de ces examens. Nous croyons que des examens de fin d'études en 12e année déformeraient le processus éducatif pour tous les élèves et créeraient des obstacles déplorables pour les élèves en difficulté.

Transitions des élèves

Par le biais de son sous-comité sur les transitions, le Conseil a apporté sa contribution aux documents *Guide sur le plan de transition* et *Guide sur le plan de transition pour les élèves ayant un handicap de développement*, qui sont en cours d'élaboration au ministère. Le Conseil appuie l'élaboration de ces deux documents et invite le ministère à les mener à bien et à les publier le plus tôt possible.

Le sous-comité sur les transitions a également examiné la question des placements en classe intégrée pour les élèves ayant un handicap de développement et la disponibilité de services d'orientation appropriés principalement pour les élèves qui ont des déficiences auditives et les élèves ayant un handicap physique dans leur transition de l'école secondaire aux études collégiales et universitaires. Le ministère est invité à prendre sérieusement en considération les résolutions du Conseil concernant ces questions.

Coordination interministérielle

Le Conseil se réjouit de l'engagement du ministère à entreprendre une révision des ententes interministérielles sur les services auxiliaires de santé offerts en milieu scolaire (Note Politique/Programmes 81) et des lignes directrices interministérielles sur la prestation des services d'orthophonie. Nous participerons avec intérêt à tous les aspects de cette révision. Le Conseil

apprécie également les liaisons permanentes établies avec le ministère de la Santé, le ministère des Services sociaux et communautaires, le Secrétariat à l'enfance et le Bureau des services intégrés pour enfants, tant lors de ses réunions ordinaires que par le biais de son sous-comité sur la coordination interministérielle. Nous nous réjouissons aussi de notre participation à la révision des services aux enfants et aux jeunes ayant des besoins particuliers et à la révision des centres de traitement pour enfants, qui sont entreprises par ces bureaux, ainsi qu'aux initiatives gouvernementales pour les jeunes enfants découlant du document *Étude sur la petite enfance*, de McCain et Mustard.

Gestion et responsabilité

Une préoccupation qui semble se manifester dans un grand nombre de conseils scolaires concerne la réduction apparente des possibilités de placement offertes aux élèves en difficulté. Malgré la politique du ministère selon laquelle l'intégration aux classes ordinaires doit être la norme en matière de placement des élèves en difficulté en Ontario, nous entendons parler de certains conseils scolaires où les placements en classe intégrée pour certains élèves en difficulté (notamment les élèves ayant un handicap de développement) ne sont pas envisagés par le CIPR et ne sont pas offerts aux parents. On nous informe que dans certains cas, des conseils qui offraient auparavant des placements en classe intégrée ne le font plus. Il y a aussi des conseils scolaires qui éliminent ou réduisent de façon importante l'accès aux classes distinctes pour les élèves surdoués et les élèves qui ont des troubles d'apprentissage. Enfin, nous entendons parler de la réduction du nombre de spécialistes, tels que les psychologues et les orthophonistes, qui fait que les élèves doivent parfois attendre six mois ou davantage pour recevoir une évaluation ou un traitement. Ces rapports soulèvent des questions chez les membres du Conseil concernant la capacité de ces conseils d'offrir les programmes et services à l'enfance en difficulté dont ces élèves ont besoin, conformément aux prescriptions de la *Loi sur l'éducation*.

Le Conseil apprécie les nombreuses mesures prises par le gouvernement en vue d'améliorer la responsabilité dans le domaine de l'éducation de l'enfance en difficulté – notamment la désignation précise du financement de l'éducation de l'enfance en difficulté (selon les recommandations du Conseil), le rôle accru des comités consultatifs pour l'enfance en difficulté (CCED) dans le Règlement 464/97 et le système de suivi ministériel des préoccupations soulevées par les parents et d'autres. Mais pour que ces mesures soient efficaces, le ministère doit constamment signaler ses attentes et son soutien en matière de responsabilité des conseils scolaires. Par exemple, le ministère doit consacrer suffisamment de temps, par son personnel, à l'examen des plans pour l'enfance en difficulté présentés par les conseils scolaires et doit assurer un suivi efficace auprès des conseils scolaires lorsque des indications montrent que les plans ne respectent pas la loi, les règlements ou les politiques du ministère.

Les membres du Conseil ont été informés de certains cas où les CCED n'ont pas approuvé le plan pour l'enfance en difficulté présenté par le conseil scolaire. Nous comprenons et appuyons la décision du ministère de solliciter des renseignements détaillés auprès des conseils scolaires sur la nature des divergences entre le conseil et son CCED sur le contenu du plan. Nous croyons que ces cas justifient un examen attentif de la part du ministère. Ces désaccords peuvent traduire des attentes irréalistes de la part des membres de l'association de parents qui font partie du CCED, ou être symptomatiques d'un conseil scolaire qui a du mal à s'acquitter de ses obligations de fournir à ses élèves en difficulté les programmes et services appropriés. Après examen de ces questions par le ministère avec les conseils

scolaires, une déclaration publique de la part du ministère décrivant la nature du règlement de ces cas de désaccord entre les conseils et les CCED constituerait une démonstration éloquente de la responsabilité du système.

Une autre façon qui, de l'avis du Conseil, pourrait améliorer la responsabilité serait de fournir aux parents une orientation claire sur la procédure à suivre en cas de désaccord avec leur école ou leur conseil scolaire sur des questions autres que l'identification et le placement de leurs enfants. (La procédure d'appel en cas de désaccord touchant l'identification et le placement est bien définie dans le Règlement 181/98 et bien expliquée dans l'excellent guide des parents, du ministère.) Depuis l'adoption du Règlement 181, les questions touchant les programmes et services peuvent maintenant être discutées par le comité d'identification, de placement et de révision (CIPR), mais la décision concernant ces questions appartient toujours au conseil scolaire. Les parents devraient participer à l'élaboration du plan d'enseignement individualisé (PEI) de leur enfant, mais à nouveau, la décision concernant le plan relève du conseil. À l'heure actuelle, lorsque les parents sont d'avis qu'un conseil scolaire ne fournit pas un programme ou des services appropriés à l'enfance en difficulté conformément à la *Loi sur l'éducation*, aucune avenue d'appel n'est clairement indiquée. Le personnel du ministère a souligné que le *Manuel d'information sur l'éducation de l'enfance en difficulté* et les pages web sur l'éducation de l'enfance en difficulté, qui paraîtront sous peu, fourniront aux parents l'information nécessaire. Nous vous invitons, ainsi que le personnel du ministère, à faire en sorte que cette orientation soit fournie le plus tôt possible.

Autres questions

- **La sécurité à l'école**

Le Conseil se préoccupe de ce que les initiatives du gouvernement et des conseils scolaires sur la sécurité à l'école ne tiennent pas compte des besoins des élèves en difficulté. Les membres du Conseil sont informés d'un nombre manifestement croissant de cas où la suspension et l'expulsion sont utilisées de façon apparemment arbitraire à l'endroit des élèves en difficulté qui transgressent le code de conduite, et sans égard à leur aptitude à comprendre le code et à l'appliquer efficacement dans leur comportement. En d'autres termes, il semble que la suspension et l'expulsion sont utilisées dans certains cas (surtout dans le cas d'élèves atteints d'autisme) au lieu des services appropriés à l'enfance en difficulté ou d'autres services de soutien et d'adaptation qui permettraient de maîtriser les cas de comportement agressif.

La Monographie n° 5 sur l'éducation de l'enfance en difficulté (qui fournit une orientation aux conseils scolaires sur l'application des politiques de sécurité à l'école relativement aux élèves en difficulté) n'est encore qu'un avant-projet. Le Conseil aimerait qu'elle soit publiée en même temps que toute nouvelle politique de sécurité à l'école. Idéalement, les principes de base de la Monographie n° 5 devraient être étroitement liés à ceux de la politique sur la sécurité à l'école en utilisant un modèle semblable à celui appliqué dans le document *Les écoles secondaires de l'Ontario*.

- **Prochaine révision du Conseil**

Nous savons que le mandat actuel du Conseil expire le 31 mars 1999 et qu'il doit faire l'objet d'une révision formelle au cours de cette dernière année du mandat actuel. Les membres du Conseil appuient

vigoureusement le maintien du Conseil dans son rôle de donner des avis à la ministre touchant la politique et les pratiques relatives à l'éducation de l'enfance en difficulté au palier élémentaire et au palier secondaire en Ontario.

Nous croyons que la structure actuelle du Conseil est efficace, mais nous sommes d'avis que la limite de trois jours de réunion par an ne donne pas au Conseil le temps suffisant pour réfléchir pleinement aux questions touchant l'éducation de l'enfance en difficulté et fournir les recommandations politiques judicieuses et équilibrées qui vous seraient particulièrement utiles pour éclairer le processus décisionnel gouvernemental.

Nous tenons aussi à souligner qu'il y a actuellement sept sièges vacants au Conseil qui sont comblés de façon provisoire. Nous espérons que ces postes pourront être comblés le plus tôt possible pour que les représentantes et représentants du milieu de l'éducation et le public des divers secteurs intéressés aient le sentiment d'être efficacement et pleinement représentés au Conseil.

Nous vous remercions de l'occasion qui nous est offerte de vous présenter notre rapport, et nous nous réjouissons à l'idée de vous rencontrer, peut-être à notre réunion du 21 octobre.

Veuillez agréer, Madame la ministre, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Lynn Ziraldo, présidente
au nom du Conseil consultatif sur l'éducation de l'enfance en difficulté

PARTIE 2 : ACTIVITÉS DU CONSEIL EN 1998-1999

L'exercice 1998-1999 a été fertile en activités dans le secteur de l'éducation en Ontario. Au cours de l'année écoulée, le Conseil a joué un rôle très actif au nom des élèves en difficulté de l'Ontario.

Membres du Conseil

Au cours de l'exercice, le Conseil a pu compter sur tous ses membres au complet. Les membres du Conseil à la fin de 1998-1999 sont présentés à l'Annexe 2.

Réunions[3]

Le Conseil a tenu ses réunions le 18 juin 1998, le 29 octobre 1998 et le 18 février 1999.

Voici quels étaient les sujets à l'ordre du jour de la réunion du 18 juin 1998 :
- Processus d'élaboration du programme d'études au palier secondaire
- Bulletin scolaire de l'Ontario
- Politiques du palier élémentaire et Planificateur curriculaire
- Réforme de l'enseignement au palier secondaire
- Relevé de notes de l'Ontario
- Plan de cheminement annuel
- Enseignants-guides
- Test de compétences linguistiques de 10e année
- Service communautaire
- Changements aux catégories et définitions des anomalies
- Manuel d'information sur l'éducation de l'enfance en difficulté
- Comité d'identification, de placement et de révision (CIPR), plan d'enseignement individualisé (PEI), plan de transition
- Rôle futur des Comités consultatifs pour l'enfance en difficulté (CCED)
- Nouveau modèle de financement
- Niveaux 2 et 3 de l'Allocation d'aide spécialisée (AAS)
- Système de financement axé sur les besoins des élèves
- Règlement 181/98
- Dotation en personnel des bureaux de district

---

3 On peut se procurer une copie des procès-verbaux de ces réunions en anglais ou en français en s'adressant à Mme Savitri Ramhit, coordonnatrice administrative, Conseil consultatif sur l'éducation de l'enfance en difficulté, 15e étage, Édifice Mowat, 900, rue Bay, Toronto (Ontario) Canada M7A 1L2; téléphone : (416) 325-2784; courriel : savitri.ramhit@edu.gov.on.ca

Voici quels étaient les sujets à l'ordre du jour de la réunion du 29 octobre 1998 :

- Élaboration d'un Guide sur le plan de transition
- Bébés en santé et Enfants en santé
- Révision de la NPP 81
- Révision des services aux enfants et aux jeunes ayant des besoins particuliers
- Services de réadaptation professionnelle
- Financement de l'éducation de l'enfance en difficulté
- Guide sur le plan d'enseignement individualisé et échantillon du guide des parents
- Équipe de spécialistes chargée de l'examen des critères de l'AAS
- Politique sur le relevé de notes de l'Ontario
- Bulletin scolaire au palier secondaire
- Évaluation et comptes rendus
- Programmes d'études au palier secondaire
- Politique et programme d'études du palier élémentaire
- Exemption des cours de français de base
- Numéro d'identification de l'élève et dossier scolaire de l'Ontario

Voici quels étaient les sujets à l'ordre du jour de la réunion du 18 février 1999 :

- Sécurité à l'école
- Test de compétences linguistiques de 10e année
- Révision des besoins particuliers
- Projet Special Needs Opportunity Window (SNOW)
- Pratiques exemplaires
- Manuel d'information sur l'éducation de l'enfance en difficulté
- Médiation
- NPP 81
- Questions relatives au financement

L'honorable David Johnson, ministre de l'Éducation et de la Formation, a rencontré les membres du Conseil lors des réunions des 18 juin et 29 octobre 1998 et du 18 février 1999 pour un échange de vues sur les questions relatives à l'éducation de l'enfance en difficulté et les réalisations du gouvernement touchant la réforme de l'éducation et ses initiatives actuelles pour l'éducation de l'enfance en difficulté. Les membres du Conseil ont été rassurés et ravis d'entendre le ministre manifester son engagement personnel pour les élèves en difficulté et sa reconnaissance du rôle du Conseil consultatif sur l'éducation de l'enfance en difficulté.

Sous-comités

Cinq sous-comités permanents ont joué un rôle actif :

- Modèle de financement
- Politiques et programmes d'études élémentaires et secondaires
- Coordination interministérielle et services de soutien
- Transition au monde du travail et aux études postsecondaires
- Responsabilité et gestion

En outre, cinq comités spéciaux ont été constitués :

- Politique de prévention de la violence
- Catégories et définitions
- Aides-enseignants
- Manuel d'information sur l'éducation de l'enfance en difficulté
- Pratiques exemplaires

Les noms des membres des sous-comités figurent à l'Annexe 3.

Rapports

Les travaux des sous-comités ont permis de présenter des rapports au gouvernement et aux organismes sur les sujets suivants :

- rôle futur des conseils d'écoles
- projet de loi sur les personnes handicapées en Ontario
- normes de pratique pour le personnel enseignant

Résolutions

Le Conseil a adopté 47 résolutions découlant des réunions tenues le 18 juin 1998, le 29 octobre 1998 et le 18 février 1999. Les résolutions du Conseil sont présentées à la Partie 3.

Consultations

La présidente du Conseil, Lynn Ziraldo, et d'autres membres du Conseil ont tenu des réunions fréquentes avec les cadres supérieurs du ministère afin de s'assurer que les perspectives, les préoccupations et les recommandations du Conseil sont bien comprises de la part des personnes qui ont la responsabilité de l'élaboration et de la mise en oeuvre des politiques et des programmes.

Le Conseil a assuré la présence de représentants aux réunions de consultation du ministère sur divers sujets, notamment les suivants : la réforme du financement de l'éducation, le curriculum, le bulletin scolaire de l'Ontario, le test provincial de compétences linguistiques et la réforme de l'enseignement au palier secondaire, en plus d'aider à la formation du personnel des bureaux de district.

Les membres du Conseil ont pris la parole devant divers auditoires dans toutes les régions de l'Ontario pour les renseigner sur le Conseil et solliciter leurs avis. Ils ont aussi continué de réunir des renseignements sur les pratiques exemplaires et sur les préoccupations du milieu de l'éducation de l'enfance en difficulté en vue de mieux comprendre ces questions et d'aider le Conseil à déterminer ses orientations pour les années à venir.

Auto-évaluation

Le Conseil a également poursuivi ses travaux d'évaluation continue de sa propre efficacité. Un résumé des observations d'évaluation des membres du Conseil est remis à tous les membres et au personnel du ministère après chaque réunion.

PARTIE 3

CONSEIL CONSULTATIF SUR L'ÉDUCATION DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

RÉSOLUTIONS

JUIN 1998 - FÉVRIER 1999

TABLE DES MATIÈRES

Sujet	Page
Responsabilité	14
Services d'évaluation psychologique	14
Élaboration du curriculum	15
Définitions des anomalies	15
Bureaux de district	15
Intervention précoce et services intégrés pour enfants	16
Aides-enseignants	17
Office de la qualité et de la responsabilité en éducation	17
Financement	17
Plan d'enseignement individualisé	19
Éducation coopérative	19
Élèves qui ne visent pas l'obtention d'un diplôme	20
Perfectionnement professionnel	20
Sécurité à l'école	21
Plan d'enseignement individualisé	21
Manuel d'information sur l'éducation de l'enfance en difficulté	22
Projet "Special Needs Opportunities Window" (SNOW)	22
Bulletin scolaire normalisé	23
Plan de transition	23
Examens de fin d'études	26
Élèves à risque	26

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL CONSULTATIF SUR L'ÉDUCATION DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

POUR LA PÉRIODE DE JUIN 1998 À FÉVRIER 1999

Au cours de la période de juin 1998 à février 1999, le Conseil a adopté 47 résolutions. Ces résolutions sont présentées selon le classement qui suit.

Responsabilité

98.2.10[4] **Considérant** que les rôles et les responsabilités relatifs à la structure, à la gestion et à la prestation de l'éducation évoluent et sont parfois réorganisés (nouveau modèle de financement, projet de loi 118);

Il est résolu que le Conseil établisse comme priorité un processus continu définissant clairement ses rôles et responsabilités en vue d'aider le Conseil à comprendre cette restructuration.

98.2.12 **Considérant** qu'une importance plus grande est accordée à la responsabilité publique, qu'il existe un nouveau règlement (Règlement 181) qui renforce le rôle des parents dans les processus du CIPR et du PEI, et qu'un nouveau modèle de financement vise à répondre aux besoins des élèves en difficulté;

Il est résolu :

1) que le ministère instaure un mécanisme de contrôle du respect par les conseils scolaires de leurs obligations légales et établisse des sanctions pour les conseils qui ne s'y conforment pas;
2) que le ministère reconnaisse les pratiques exemplaires, en consultation avec le Conseil consultatif sur l'éducation de l'enfance en difficulté.

Services d'évaluation psychologique

99.1.18 **Considérant** que l'Association de psychologie de l'Ontario a publié un ensemble de lignes directrices concernant les évaluations psychologiques des clientes et clients ayant des troubles d'apprentissage, en consultation avec le ministère, et que ces normes visent à assurer le transfert de leurs évaluations en cas de déplacement dans la province...

---

4 Le Conseil tient trois réunions au cours de chaque année civile : la première en février, la deuxième en juin, et la troisième en octobre/novembre. Le système de numérotation utilisé comprend trois chiffres : le premier représente l'année (p.ex. 1998), le deuxième représente la réunion, et le dernier chiffre (p.ex. 10) représente le numéro de la résolution.

Il est résolu que le ministère reconnaisse l'importance de ces lignes directrices et qu'il invite les conseils scolaires à s'assurer que les évaluations réalisées sous leur direction les respectent.

Élaboration du curriculum

98.3.8 **Considérant** la nécessité évidente d'une pratique cohérente dans la province...

Il est résolu que le ministère de l'Éducation et de la Formation élabore une politique à l'égard des questions de dispense du programme de français de base et des autres matières au palier élémentaire.

Définitions des anomalies

99.1.19 **Considérant** que le ministère a publié une version à jour des catégories d'anomalies, mais qu'il n'a pas encore publié la version à jour des définitions des anomalies, qui ont été approuvées par le Conseil consultatif sur l'éducation de l'enfance en difficulté en novembre 1997;

Il est résolu que la ministre publie la version révisée des définitions des anomalies, approuvée en novembre 1997 par le Conseil consultatif sur l'éducation de l'enfance en difficulté, dès que seront entérinés les critères de financement de l'AAS.

Bureaux de district

98.2.15 **Considérant** que les nombreux changements dans le domaine de l'éducation ont suscité un grand nombre de questions concernant l'éducation de l'enfance en difficulté dans les milieux de l'éducation et chez les parents, et qu'un grand nombre de ces questions s'adressent aux bureaux de district;

Il est résolu que le Conseil consultatif sur l'éducation de l'enfance en difficulté demande au ministère d'envisager l'embauche dans les bureaux de district d'un plus grand nombre de personnes ayant une connaissance et une expérience importantes de l'éducation de l'enfance en difficulté.

98.3.1 **Considérant** que l'équipe des projets de la Direction des opérations et des services dans les districts (DOSD) n'a que des chefs de service de langue anglaise;

Il est résolu qu'une personne soit désignée chef des services de langue française ou agente ou agent d'éducation à la DOSD afin d'assurer des communications normales entre les agentes et agents d'éducation de langue française, les bureaux de district régionaux et les chefs de service.

Intervention précoce et services intégrés pour enfants

98.2.2 **Considérant** que le Conseil consultatif sur l'éducation de l'enfance en difficulté reconnaît l'importance des initiatives interministérielles, qui sont indispensables à la prestation des services à l'enfance en difficulté pour un grand nombre d'élèves;

Il est résolu que la révision des services intégrés pour enfants recueille les avis du sous-comité de la coordination interministérielle et de l'ensemble du Conseil.

99.1.10 **Considérant** que dans la révision des services destinés aux personnes ayant des besoins particuliers, les services de santé mentale pour les élèves sont primordiaux;

Il est résolu que la révision des services aux enfants et aux jeunes ayant des besoins particuliers fasse appel au Conseil consultatif sur l'éducation de l'enfance en difficulté en envisageant la prestation de services de santé mentale dans le cadre de l'éventail des services offerts aux élèves.

99.1.11 **Considérant** que le Bureau des services intégrés pour enfants et que la Direction des politiques du ministère de l'Éducation et de la Formation effectuent une révision continue des services actuels pour enfants;

Il est résolu que les services interministériels soient examinés dans le contexte du développement global de l'enfant pour faire en sorte que les responsabilités des ministères à l'égard de ces services soient cohérentes.

99.1.17 **Considérant** qu'un grand nombre d'élèves ayant des troubles d'apprentissage et de communication ne reçoivent pas tous les services requis de la part du ministère de la Santé, du ministère des Services sociaux et communautaires ou du ministère de l'Éducation et de la Formation, que ces élèves abandonnent souvent leurs études en raison de leurs frustrations ou d'une suspension, et que les incidences de cette situation sur les autres élèves et le personnel sont souvent négatives;

Il est résolu que la ministre favorise un règlement interministériel plus dynamique et immédiat en vue d'englober les enfants ayant des troubles psychologiques, de comportement et de communication, et règle les questions relatives au financement afin de faciliter l'accès aux traitements et aux programmes et services.

Aides-enseignants

98.2.9 **Considérant** que le rôle des aides-enseignants est imprécis et semble menacé dans la nouvelle formule de financement;

Il est résolu que le Conseil constitue un sous-comité chargé d'étudier avec le ministère de l'Éducation et de la Formation la question du rôle et des responsabilités des aides-enseignants dans la province.

Office de la qualité et de la responsabilité en éducation

99.1.14 **Considérant** que les pratiques équitables et cohérentes sont fondamentales;

Il est résolu que l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation et le ministère de l'Éducation et de la Formation élaborent une procédure d'appel (multiniveau) concernant les reports, les dispenses et le rattrapage pour le test de compétences linguistiques en 10e année.

99.1.15 **Considérant** qu'il importe de s'assurer que les besoins de tous les élèves sont satisfaits;

Il est résolu que l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation ou le ministère de l'Éducation et de la Formation élabore une politique clairement définie touchant le report du test de compétences linguistiques en 10e année.

Financement

98.2.1 **Considérant** que le Conseil consultatif sur l'éducation de l'enfance en difficulté a besoin de connaître les détails précis du financement de l'éducation en vue de les évaluer et de présenter des recommandations à la ministre;

Il est résolu que les documents de l'Équipe de spécialistes du financement de l'éducation de l'enfance en difficulté soient intégralement transmis au Conseil.

98.2.5 **Considérant** que le ministère de l'Éducation et de la Formation n'assure le financement de l'éducation des adultes qu'au niveau de la formation continue; que les conseils scolaires n'ont plus le droit de se procurer des fonds par le biais de la fiscalité pour financer les cours de jour pour adultes; que les cours de formation continue n'offrent pas une modification des programmes pour l'enfance en difficulté; et que les élèves, enfants ou adultes, ont le droit de profiter de ces adaptations et modifications conformément aux lois sur les droits de la personne;

Il est résolu que le Conseil consultatif sur l'éducation de l'enfance en difficulté demande au ministère de financer des ressources et services à l'enfance en difficulté pour les élèves adultes.

98.3.2 **Considérant** qu'un grand nombre de conseils reçoivent de nouveaux élèves après les dates de déclaration des subventions au titre de l'AAS (soit la mise en oeuvre de la maternelle pour les personnes immigrantes, les transferts au titre de l'article 27), et que l'arrivée de ces nouveaux élèves exerce des pressions sur les ressources du conseil scolaire en vue de la prestation de programmes et services;

Il est résolu que le processus de demande des AAS soit harmonisé avec la structure des déclarations (pour les subventions) exigées par le ministère;

98.3.3 **Considérant** que le financement du transport est assuré aux conseils selon une formule «tout compris»;

Il est résolu que dans le cadre de la subvention pour le transport des élèves, les élèves en difficulté soient protégés aux fins exclusives du transport des élèves ayant des besoins particuliers.

98.3.5 **Considérant** que la clarté et la cohérence des communications aux conseils et aux parents sont essentielles à la mise en oeuvre du financement;

Il est résolu que le ministère de l'Éducation et de la Formation s'assure que les conseils connaissent bien les diverses composantes du financement de l'éducation de l'enfance en difficulté, notamment en ce qui concerne la subvention de base.

98.3.6 **Considérant** que la clarté et la cohérence sont indispensables au succès de la mise en oeuvre du financement;

Il est résolu que le ministère de l'Éducation et de la Formation élabore une stratégie de communication relativement au financement, notamment en ce qui concerne le financement de l'éducation de l'enfance en difficulté, et que cette stratégie englobe les CCED, les parents et les associations provinciales.

99.1.13 **Considérant** que les rapports qui existent entre l'éducation de l'enfance en difficulté et l'orientation sont généralement très étroits, et que tous les élèves méritent un accès équitable aux programmes et services;

Il est résolu que l'allocation de financement appropriée pour les enseignantes conseillères et enseignants conseillers en orientation (au moins 2,6 pour 1 000 élèves) soit révisée et rendue obligatoire de façon à offrir des services équitables.

99.1.16 **Considérant** que le Conseil consultatif sur l'éducation de l'enfance en difficulté a préconisé des changements positifs dans la prestation des programmes et services aux élèves ayant des besoins particuliers et la nécessité d'un accès au financement approprié; et que les recommandations de l'Équipe de spécialistes chargée de l'examen des critères de l'AAS sont conformes aux résolutions proposées par le Conseil;

Il est résolu que le Conseil appuie les recommandations de l'Équipe de spécialistes chargée de l'examen des critères de l'AAS et invite la ministre à les approuver intégralement.

Plan d'enseignement individualisé

98.2.6 **Considérant** que le Règlement 181 rend obligatoire l'élaboration d'un plan d'enseignement individualisé (PEI) et que le *Manuel concernant l'Allocation d'aide spécialisée (AAS) dans le cadre de la Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté* comprend le modèle de PEI retenu;

Il est résolu qu'une version électronique standardisée du modèle de PEI soit élaborée et transmise aux conseils au plus tard le 1er septembre.

Éducation coopérative

99.1.5 **Considérant** que l'éducation coopérative offre à tous les élèves la possibilité de connaître une carrière tout en faisant une expérience de travail; que les élèves accumulent ainsi des crédits en vue de l'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario; qu'il importe de se préoccuper de la qualité de l'apprentissage, de la sécurité des élèves et du soutien du personnel de supervision sur les lieux de travail; que les élèves en difficulté doivent consacrer plus de temps et d'efforts à ce programme; que les enseignantes et enseignants des programmes d'éducation coopérative encouragent fortement tous les élèves à participer aux programmes en vue d'enrichir leur apprentissage et de faciliter leur transition au monde du travail; et que nous devons travailler ensemble afin d'accroître les possibilités offertes aux élèves ayant des besoins particuliers;

Il est résolu que le Conseil consultatif sur l'éducation de l'enfance en difficulté entérine la résolution de l'Ontario Co-operative Education Association (OCEA), qui invite le ministère de l'Éducation et de la Formation à faire en sorte :

- que les politiques et méthodes relatives aux programmes d'apprentissage par l'expérience pour l'éducation de l'enfance en difficulté soient élaborées par une équipe comprenant des représentantes et représentants de l'éducation coopérative, de l'éducation de l'enfance en difficulté, des aides-enseignants, de l'administration, des parents et de la collectivité.

Que ce document soit préparé pour être utilisé dans les écoles dès l'an 2000, en vue d'assurer une orientation et des ressources pour le personnel enseignant, les parents et les élèves.

- que des ressources financières soient prévues pour les modifications touchant la dotation en personnel, le transport et les lieux de travail.

Élèves qui ne visent pas l'obtention d'un diplôme

99.1.6 **Considérant** qu'il importe de répondre aux besoins de tous les élèves dans le contexte du nouveau document d'orientation sur les écoles secondaires de l'Ontario;

Il est résolu qu'un certificat de formation en milieu de travail soit créé et intégré au document d'orientation sur les écoles secondaires de l'Ontario, et qu'une stratégie faisant valoir les avantages de ce certificat à l'école et dans la collectivité soit élaborée et mise en oeuvre sans délai.

99.1.7 **Considérant** qu'il importe de répondre aux besoins de tous les élèves dans le contexte du nouveau document d'orientation sur les écoles secondaires de l'Ontario;

Il est résolu que le ministère de l'Éducation et de la Formation élabore des cours pertinents reconnus comme préparation au milieu de travail au niveau de la 9^e^ et de la 10^e^ année, et que ces cours soient harmonisés avec les cours de la filière préemploi de la 11^e^ et de la 12^e^ année. Ces cours devraient être conçus pour répondre aux besoins des élèves qui ne visent pas l'obtention d'un diplôme d'études secondaires de l'Ontario, et être conformes aux besoins, aux aptitudes et aux compétences de ces élèves. Ce curriculum servira de base pour l'obtention du certificat de formation en milieu de travail.

Perfectionnement professionnel

98.3.4 **Considérant** que le Conseil consultatif sur l'éducation de l'enfance en difficulté a constaté la nécessité impérieuse d'un perfectionnement professionnel portant sur tous les aspects des nouvelles initiatives touchant l'éducation de l'enfance en difficulté;

Il est résolu que le ministère de l'Éducation et de la Formation définisse clairement une stratégie de perfectionnement professionnel pour les intervenantes et intervenants des milieux de l'éducation de l'enfance en difficulté, notamment pour les directrices et directeurs d'école et les titulaires de classe. Cette stratégie devrait être clairement définie en ce qui concerne les attentes, les stratégies et les échéanciers.

98.3.7 **Considérant** qu'en raison de la création des nouveaux centres d'accès aux soins communautaires (CASC) et de la nouvelle *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées*, les documents révisés et les nouveaux documents du ministère sur la Note Politique/Programmes (NPP) 81 et les lignes directrices interministérielles sur la prestation des services d'orthophonie ont besoin d'être mis à jour;

Il est résolu que le ministère de l'Éducation et de la Formation, le ministère des Services sociaux et communautaires et le ministère de la Santé élaborent un plan en vue de la révision de la Note Politique/Programmes (NPP) 81 et des lignes

directrices interministérielles sur la prestation des services d'orthophonie, et tiennent compte des recommandations ci-jointes et de la révision des services destinés aux enfants ayant des besoins complexes, ainsi que des programmes élaborés par le Bureau des services intégrés pour enfants (p.ex. troubles de comportement, troubles socio-affectifs, autisme ou autre trouble profond de développement, syndrome de Down).

99.1.8 **Considérant** que la mise en oeuvre est essentielle à une transition harmonieuse à la politique sur les écoles secondaires de l'Ontario;

Il est résolu que le ministère de l'Éducation et de la Formation élabore un programme complet de perfectionnement professionnel et un programme de formation en cours d'emploi afin de répondre expressément aux problèmes de l'éducation de l'enfance en difficulté qui concernent la politique et la prestation des programmes, des curriculums et des services. Ce programme devrait s'adresser à l'ensemble des intervenantes et intervenants (directrices et directeurs d'école, personnel enseignant, personnel de soutien, CCED, conseils d'école, collectivité, etc.)

99.1.9 **Considérant** que le perfectionnement professionnel et la préparation sont essentiels au succès de la mise en oeuvre;

Il est résolu que le ministère de l'Éducation et de la Formation publie sans délai le document d'orientation sur les écoles secondaires de l'Ontario.

<u>**Sécurité à l'école**</u>

98.3.9 **Considérant** que la question de la sécurité et la prestation de programmes appropriés pour tous les élèves sont très importantes;

Il est résolu que le Conseil soit tenu au courant de l'élaboration de la politique touchant la sécurité à l'école, notamment en ce qui concerne les élèves qui présentent des troubles de comportement et d'autres anomalies.

Il est résolu que le Conseil recommande à la ministre qu'une <u>directive</u> soit envoyée aux conseils afin de préciser l'obligation d'instaurer et mettre en place un CCED dans les conseils restructurés au 1er janvier 1998. (Cette directive peut présenter divers modèles de mise en oeuvre).

<u>**Plan d'enseignement individualisé**</u>

99.1.20 **Considérant** que les comités consultatifs pour l'enfance en difficulté (CCED) se réunissent une fois par mois, que l'information transmise par le ministère de l'Éducation et de la Formation peut leur parvenir trop tard pour être prise en compte lors de leur réunion mensuelle, et que le Règlement 464 oblige les CCED à participer activement au rapport annuel des conseils scolaires sur l'éducation de l'enfance en difficulté;

Il est résolu que les présidentes et présidents des CCED reçoivent du ministère de l'Éducation et de la Formation une copie, qui leur sera distinctement adressée, des lettres envoyées aux conseils scolaires précisant les instructions à suivre pour la préparation de ces rapports annuels.

Manuel d'information sur l'éducation de l'enfance en difficulté

98.2.11 **Considérant** que le Manuel d'information sur l'éducation de l'enfance en difficulté est en cours de révision;

Il est résolu que la possibilité d'une liste sur les pratiques exemplaires des écoles en matière d'accessibilité physique sensorielle soit envisagée par le comité chargé de la révision du manuel d'information sur l'éducation de l'enfance en difficulté.

98.2.13 **Considérant** que le Manuel d'information sur l'éducation de l'enfance en difficulté comprendra le Règlement 181/98;

Il est résolu que la Monographie N° 2 qui appuie ce règlement soit également intégrée au manuel et que toutes les NPP, les monographies et les lignes directrices qui se rapportent à la prestation des programmes et services à l'enfance en difficulté figurent intégralement dans le manuel ou y soient intégrées par renvoi.

98.2.14 **Considérant** que le Manuel d'information sur l'éducation de l'enfance en difficulté est en cours de révision et que le Règlement 181/98 entre en vigueur le 1er septembre 1998;

Il est résolu que deux sections du manuel soient publiées avant le 1er septembre 1998 pour en faciliter la mise en oeuvre, notamment la section concernant les deux plans exigés, soit le plan d'enseignement individualisé (PEI) et le plan de transition, que les documents officiels (p.ex. une Note Politique/Programmes) accompagnent ces sections et qu'une formation interne soit dispensée.

Projet "Special Needs Opportunities Window" (SNOW)

99.1.12 **Considérant** que le projet SNOW s'est révélé un instrument précieux pour permettre aux enseignantes et enseignants-ressources à l'enfance en difficulté de devenir des responsables plus efficaces de programmes dans la prestation des services aux élèves et au personnel enseignant;

Il est résolu que le ministère de l'Éducation et de la Formation continue de reconnaître et d'appuyer ce projet par le biais d'un financement permanent.

Bulletin scolaire normalisé

98.2.7 **Considérant** que le Conseil reconnaît l'évaluation comme un élément essentiel du processus d'apprentissage pour tous les élèves, y compris les élèves en difficulté, ainsi que l'importance de faire rapport aux parents de tous les élèves de façon juste et équitable;

Il est résolu que le Conseil participe activement à la révision du bulletin provincial, notamment en ce qui concerne la nécessité d'expliquer clairement le PEI.

98.2.8 **Considérant** que le Conseil reconnaît l'évaluation comme un élément essentiel du processus d'apprentissage pour tous les élèves, y compris les élèves en difficulté, ainsi que l'importance de faire rapport aux parents de tous les élèves de façon juste et équitable;

Il est résolu que le Conseil participe à l'élaboration du bulletin scolaire au palier secondaire.

Plan de transition

98.2.3 **Considérant** que la collaboration avec les organismes communautaires dans l'élaboration des plans de transition est une exigence nouvelle pour les conseils scolaires et les obligera à nouer des liens nouveaux avec les organismes communautaires locaux;

Il est résolu que le ministère de l'Éducation et de la Formation, en collaboration avec le ministère des Services sociaux et communautaires et d'autres ministères, élabore une liste des organismes communautaires locaux à intégrer aux lignes directrices communes fournies aux conseils scolaires et aux organismes communautaires.

98.2.4 **Considérant** que le succès de la mise en oeuvre des plans de transition sera facilité par un appui judicieux du ministère aux conseils scolaires;

Il est résolu que le ministère de l'Éducation et de la Formation envisage d'appuyer les projets suivants :

- des projets pilotes pour les programmes de transition de l'école secondaire aux établissements d'enseignement postsecondaire, au monde du travail et à la vie en société;
- une série de conférences ou d'ateliers régionaux d'une journée axés sur les pratiques exemplaires relativement aux plans et aux programmes de transition;
- des prix pour les pratiques exemplaires concernant les plans de transition, sur le modèle d'une heureuse initiative récente du ministère, les prix d'excellence en intégration des élèves en difficulté.

98.2.16 **Considérant** que le Règlement 181/98 exclut les élèves en difficulté reconnus comme élèves surdoués de l'obligation relative aux plans de transition;

Il est résolu que le Conseil consultatif sur l'éducation de l'enfance en difficulté recommande au ministère d'instaurer une obligation analogue qui répondra aux besoins de planification postsecondaire des élèves surdoués d'une façon comparable.

99.1.1 **Considérant** que le Conseil appuie résolument le principe des plans de transition exigés par le Règlement 181/98; que les directrices et directeurs d'école, désignés dans le règlement comme responsables des plans de transition, ont des ressources limitées pour appliquer cette exigence; que les conseils scolaires peuvent faire beaucoup pour favoriser les plans de transition à l'échelon de l'école; et que le Conseil appuie les suggestions présentées dans le document provisoire *Guide sur le plan de transition*, concernant la désignation par les conseils scolaires d'une coordonnatrice ou d'un coordonnateur du plan de transition, et la mise sur pied par les conseils scolaires d'un comité consultatif sur les plans de transition, pour favoriser les plans de transition dans les écoles;

Il est résolu que le Conseil demande au ministère «d'encourager fortement» chaque conseil scolaire à 1) confier à une personne la responsabilité de la coordination du plan de transition et 2) recueillir les avis du milieu sur les plans de transition en mettant sur pied un comité consultatif sur le plan de transition ou en confiant cette fonction à un organisme existant.

99.1.2 **Considérant** que le Conseil appuie résolument le principe des plans de transition exigés par le Règlement 181/98 et que les élèves, leurs parents et les familles, comme le souligne le document provisoire *Guide sur le plan de transition*, doivent jouer un rôle important dans l'élaboration et la mise en oeuvre du plan de transition.

Il est résolu que le Conseil demande au ministère de préparer une version pour les parents du *Guide sur le plan de transition* à l'intention des élèves, des parents, des familles et des associations de parents.

99.1.3 **Considérant** que les élèves, leurs parents et les familles jouent un rôle essentiel au succès du plan de transition et qu'ils doivent donc appuyer le plan de transition pour qu'il soit couronné de succès; que le Règlement 181/98 n'exige pas que les

conseils scolaires s'assurent que les parents sont d'accord avec le plan d'enseignement individualisé (PEI) ou le plan de transition de leur enfant; et que le Règlement 181/98 n'indique pas de procédure précise d'appel pour les parents qui sont en désaccord avec le PEI ou le plan de transition de leur enfant;

Il est résolu que le Conseil demande au ministère d'informer les parents des élèves et les familles, dans le cadre du guide sur le plan de transition et des autres documents du ministère, des mesures appropriées que peuvent prendre les parents qui ne sont pas d'accord avec le conseil scolaire en ce qui concerne le contenu du PEI ou du plan de transition de leur enfant.

99.1.4 **Considérant** que le succès des plans des élèves en difficulté exige la coordination de plusieurs documents administratifs et de planification; que cette coordination est très difficile ou impossible si ces documents sont préparés à des moments différents par des personnes différentes qui ont recours à des processus différents; et que la planification coordonnée axée sur l'élève s'est révélée efficace dans d'autres contextes;

Il est résolu que le Conseil demande au ministère de s'assurer que le *Guide sur le plan de transition* et les autres documents du ministère encouragent un modèle de planification intégrée axée sur l'élève, réunissant les personnes et les organismes qui fournissent un soutien à l'élève (tant à l'école qu'à l'extérieur de l'école) en vue d'élaborer un plan complet et détaillé qui s'adresse à tous les besoins de l'élève et qui se reflète dans les documents suivants concernant l'élève :

1. les déclarations du CIPR sur ses points forts et ses besoins, ainsi que les décisions et les recommandations du CIPR concernant le programme;
2. le plan de cheminement annuel (PCA)
3. le plan d'enseignement individualisé (PEI)
4. le plan de transition
5. la demande d'allocation d'aide spécialisée
6. les ressources fournies par des sources extérieures telles que le Programme d'appareils et accessoires fonctionnels, du ministère de la Santé, et l'Entente de soutien personnalisé, du ministère des Services sociaux et communautaires.

<u>Examens de fin d'études</u>

99.1.21 **Considérant**...

Il est résolu que le Conseil consultatif sur l'éducation de l'enfance en difficulté réitère sa position sur les examens de fin d'études. Le Conseil consultatif sur l'éducation de l'enfance en difficulté n'appuie pas la notion d'élaboration et d'administration d'examens de fin d'études au palier secondaire.

Élèves à risque

99.1.22 **Considérant** qu'il est impérieux de répondre aux besoins de tous les élèves;

Il est résolu qu'un nombre prescrit de cours élaborés à l'échelon local servent comme crédits obligatoires pour les élèves à risque.

ANNEXE 1

MANDAT ET STRUCTURE DU CONSEIL

Constitué en 1974, le Comité consultatif sur l'éducation de l'enfance en difficulté a été constamment reconduit depuis cette date, et est devenu en 1986 le Conseil consultatif sur l'éducation de l'enfance en difficulté.

Le Conseil donne des avis à la ministre de l'Éducation et de la Formation sur tcute question qui se rapporte à l'établissement et à la prestation de programmes et services aux élèves en difficulté, notamment la détermination et la prestation de programmes d'intervention précoce pour les élèves ayant des besoins particuliers.

Entre autres choses, le Conseil :

- réagit aux propositions ou aux positions du ministère de l'Éducation et de la Formation ou d'autres ministères, qui lui sont présentées de temps à autre;
- indique les difficultés qui entourent la prestation des programmes et services à l'enfance en difficulté et présente de l'information, des avis et des recommandations à l'attention du ministère;
- présente à la ministre un rapport annuel et ses recommandations;
- se réunit trois fois l'an pendant une durée maximale de trois jours par an.

La base de la composition des membres du Conseil a été modifiée en 1996 à la suite d'une révision. Au lieu d'avoir des sièges pour des organismes particuliers, le Conseil présente aujourd'hui la composition suivante :

- un siège pour chacune des neuf anomalies;
- un siège pour chacune des neuf catégories professionnelles;
- un siège pour une personne représentant les élèves;
- deux sièges sans droit de vote pour les ministères de la Santé et des Services sociaux et communautaires;
- deux personnes représentant la collectivité francophone et deux personnes représentant les milieux catholiques, nommées par les membres de ces milieux.

Les membres sont nommés par la ministre à partir des propositions qu'elle reçoit de plus de 80 organismes qui s'intéressent à l'éducation de l'enfance en difficulté. Chaque membre assure la liaison avec tous les organismes de son milieu et en représente les intérêts. Des renseignements détaillés

sur le processus de nomination et de désignation ont été publiés par le ministère sur son site web à l'adresse suivante : http://www.edu.gov.on.ca (voir le Conseil consultatif sur l'éducation de l'enfance en difficulté à la rubrique Organismes, conseils et commissions).

En 1997, le Conseil recevait un mandat de trois ans pour la période d'avril 1997 au 31 mars 2000, une révision étant prévue au cours de la dernière année. Les membres sont nommés pour des mandats de trois ans (sous réserve de la continuation du Conseil), un tiers des mandats venant à expiration chaque année.

ANNEXE 2

MEMBRES DU CONSEIL CONSULTATIF SUR L'ÉDUCATION DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ du 1er avril 1998 au 31 mars 1999

Anomalies et groupes spécialisés représentés	Membres
Anomalies	
Troubles affectifs et de comportement	James Arthur
Troubles globaux du développement	Raymond LeBlanc
Déficiences auditives	Jim Roots
Troubles d'apprentissage, toutes les anomalies, présidente	Lynn Ziraldo
Enfants surdoués	Joanne Lee
Troubles du développement	Patrick Worth
Déficiences visuelles	Beverley Ginou
Handicaps physiques	Derryn Gill
Handicaps associés	Carol Clarke
Élèves/adolescentes et adolescents	Laurie Alphonse
Groupes du milieu de l'éducation	
Conseillères et conseillers scolaires, vice-président	John Hendry
Agentes et agents de supervision, milieux de langue française	Jean-Luc Bernard
Directrices et directeurs d'école	Terry Geddes
Personnel enseignant, milieux de langue française	Suzan Garlock
Aides-enseignantes et aides-enseignants	Jeanne Robinson
Personnel de soutien spécialisé	
Médecins	Greg Gillis
Psychologues	Janice Prock
Travailleuses sociales et travailleurs sociaux, milieux catholiques	John Wilhelm
Orthophonistes	Susan Bassili
Membres sans droit de vote	
Ministère des Services sociaux et communautaires	Philippa Wild
Ministère de la Santé	June Feanny

ANNEXE 3

SOUS-COMITÉS DU CONSEIL CONSULTATIF SUR L'ÉDUCATION DE ENFANCE EN DIFFICULTÉ
Juin 1998 - mars 1999

MODÈLE DE FINANCEMENT

John Hendry (président) — Personne-ressource du ministère : Tracy Odell
Terry Geddes
Joanne Lee
Jean-Luc Bernard
James Arthur
Jim Roots
Lynn Ziraldo (membre d'office)

POLITIQUES ET PROGRAMMES D'ÉTUDES ÉLÉMENTAIRES ET SECONDAIRES

Suzan Garlock (présidente) — Personne-ressource du ministère : Bruce Drewett
Terry Geddes
Joanne Lee
Derryn Gill
John Wilhelm
Lynn Ziraldo (membre d'office)
Carol Clark

COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE ET SERVICES DE SOUTIEN

James Arthur (président) — Personne-ressource du ministère : Tim Higgins
Janice Prock
Susan Bassili
John Wilhelm
Jeanne Robinson
Bev Ginou
Lynn Ziraldo (membre d'office)
Laurie Alphonse
Raymond LeBlanc

TRANSITION AU MONDE DU TRAVAIL ET AUX ÉTUDES POSTSECONDAIRES

Bev Ginou (présidente) Personne-ressource du ministère : Bill Wyman
Derryn Gill
Jeanne Robinson
Pat Worth
Jim Roots
John Hendry
Lynn Ziraldo (membre d'office)
Laurie Alphonse
Raymond LeBlanc
Greg Gillis

RESPONSABILITÉ ET GESTION

Terry Geddes (présidente) Personne-ressource du ministère : Bruce Drewett
Susan Bassili
Jeanne Robinson
Joanne Lee
Lynn Ziraldo (membre d'office)
Jean-Luc Bernard
Pat Worth

COMITÉS SPÉCIAUX

POLITIQUE DE PRÉVENTION DE LA VIOLENCE

Jeanne Robinson	Personne-ressource du ministère : Tim Higgins
Janice Prock	
James Arthur	
Greg Gillis	
John Wilhelm	
Lynn Ziraldo (membre d'office)	

CATÉGORIES ET DÉFINITIONS

Janice Prock	Personne-ressource du ministère : Louise Moreau
Joanne Lee	
Lynn Ziraldo	
James Arthur	
Susan Bassili	
Jim Roots	

MANUEL D'INFORMATION SUR L'ÉDUCATION DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

Joanne Lee (présidente)	Personne ressource du ministère : Louise Moreau
Carol Clark	
Janice Prock	(Médiation - section du manuel, comprenant John Wilhelm)
Derryn Gill	
Lynn Ziraldo	
Susan Bassili	
Susan Garlock	
Jim Roots	

AIDES-ENSEIGNANTES ET AIDES-ENSEIGNANTS

Jeanne Robinson (présidente)	Personne-ressource du ministère : non encore désignée)
Janice Prock	
James Arthur	
Jean-Luc Bernard	
Terry Geddes	
Lynn Ziraldo	